

UNIVERSITE MOULOD MAMMERI DE TIZI-OUZOU



FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, DE GESTION ET DES SCIENCES
COMMERCIALES
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES

Mémoire pour l'obtention du diplôme de Master en Sciences Economiques

Spécialité : Monnaie, Finance et Banque

Sujet

**Les incidences de l'implantation des banques multinationales
sur le système bancaire algérien
(1990-2013)**

Présenté par

GUERMAH Cylia
NEDIR Nadine

Soutenu publiquement devant le jury composé de :

DAHAK Abdenmour	M.C.B	UMMTO	Président/ Examineur
KARA Rabah	M.C.B	UMMTO	Encadrant
FERRAT Marzouk	M.A.A	UMMTO	Examineur

02/10 /2017

UNIVERSITE MOULOD MAMMERI DE TIZI-OUZOU



FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, DE GESTION ET DES SCIENCES
COMMERCIALES
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES

Mémoire pour l'obtention du diplôme de Master en Sciences Economiques

Spécialité : Monnaie, Finance et Banque

Sujet

**Les incidences de l'implantation des banques multinationales
sur le système bancaire algérien
(1990-2013)**

Présenté par

GUERMAH Cylia
NEDIR Nadine

Soutenu publiquement devant le jury composé de :

DAHAK Abdenmour	M.C.B	UMMTO	Président/ Examineur
KARA Rabah	M.C.B	UMMTO	Encadrant
FERRAT Marzouk	M.A.A	UMMTO	Examineur

02/10 /2017

Remerciements

Je remercie en premier lieu Allah qui a toujours répondu à mes prières et qui a fait de moi ce que je suis aujourd'hui.

Mon plus grand merci s'adresse juste après aux deux êtres les plus chers dans ma vie, maman et papa.

Je remercie ma grande et unique sœur qui m'a fortement aidée et mes deux frères.

J'adresse ensuite mes profonds remerciements à mon encadrant Kara. R ainsi qu'à madame Seffar. F pour leur aide très précieuse et leur présence incontournable.

Je remercie tous ceux qui ont contribué de loin ou de près à l'élaboration de ce travail.

N. Nadine.

Remerciements

Je présente mes profonds remerciements et mes reconnaissances à mon encadreur Mr K.A.R.A. R pour son accueil, son assistance, ses conseils et son sens de former et d'informer.

J'adresse mes sincères remerciements à toute ma famille à mon amie Cylia Nedir et à tous ceux qui ont contribué de loin ou de près à l'élaboration de ce travail, qu'ils trouvent ici mon vif respect et ma profonde gratitude.

G. Cylia.

Dédicaces

Je dédie ce travail:

A la personne la plus chère et précieuse de ma vie, ma maman chérie qui a sacrifié toute sa vie pour moi et qui m'a toujours gâtée et aimée sans limite, elle est ma force; mon exemple dans la vie, la source de mon bonheur, mon courage ma détermination, et pour tout cela je lui dis un grand merci.

A mon père, qui m'a inculquée le sens des responsabilités et du travail.

A mes deux frères et ma sœur.

A mes deux petits neveux Hugo et Aslan.

A la mémoire de mes deux chères grand-mères que Dieu les accueille dans son vaste paradis.

Enfin à tous mes amis sans les citer, ils se reconnaîtront.

Nadine

Dédicaces

Je dédie ce mémoire à:

*Mes chers parents que nulle dédicace ne puisse exprimer mes sincères
sentiments pour leurs patience illimitée, leurs encouragements continus
leurs aides leurs sacrifices*

Mes sœurs Nassima, Dalila et Hassina.

Mes chers frères Karim, Hassine et Rahim.

Ma grand mère et ma belle-sœur Faiza.

Et à mes neveux : Amine, Hélène, Salim et Dina.

*Je les remercie pour leur grand amour et leurs soutiens qu'ils trouvent
ici l'expression de ma haute gratitude.*

G. Cylicia.

Résumé

Ce travail de recherche a pour objet d'étude les incidences de l'implantation des banques multinationales sur le système bancaire algérien durant la période 1990-2013. La méthode de recherche choisie est l'étude de cas. Suite à ce travail nous sommes arrivés aux résultats suivants: L'introduction des banques multinationales sur le territoire algérien a fait apparaître un climat de concurrence entre les Banques multinationales et les banques publiques, elle a eu aussi un impact sur le marché des ressources même si ce dernier reste modeste, et ne cesse d'augmenter d'une année à une autre, il faut aussi dire que leur participation dans la distribution des crédits reste timide. Ces dernières ont introduit un savoir-faire non proposé par les banques publiques algériennes en matière de produits bancaires (plus développés qui intègrent les technologies d'information et de communication), après leurs implantations la bancarisation en Algérie s'est améliorée mais par contre l'émaillage géographique reste fortement déséquilibré. Enfin Sur le plan du financement de l'économie algérienne, les BMN ne financent pas l'investissement à cause du risque d'insolvabilité des entreprises algériennes, mais les entreprises pertinentes et crédibles sont favorisées par les banques multinationales .

Mots clés : Banques multinationales ; système bancaire algérien ; Multinationalisation ; implantation ; Algérie.

ملخص

هذا العمل البحثي يتضمن كمو وع دراسة: انعكاسات أسيس البنوك المتعددة الجنسيات على النظام المصرفي الجزائري خلال مدة 2013-1990. منهجية البحث التي م باعها هي دراسة حالة. من خلال هذا العمل وصلنا إلى النتائج التالية: دخول البنوك المتعددة الجنسيات إلى الإقليم الجزائري أدى إلى ظهور مناخ المنافسة بين البنوك المتعددة الجنسيات و البنوك العمومية, كما ك أيضا لها تأثير على سوق الموارد حتى و ك هذا الأخير يبقى بسيط, و لا زال يفع من سنة إلى أخرى, كما يجب القول أيضا أن مشاركتها في توزيع القروض يبقى محتشما. هذه الأخيرة أدخلت طريقة عمل لم كن معرفة من طرف البنوك العمومية الجزائرية في مجال المنتجات البنكية (أكثر طورا التي تستخدم طرق الإعلام و الإصال), بعد دخولها الخدمات المصرفية في الجزائري طورت لكن النطاق الجغرافي يبقى غير متواز. أخيرا فيما يخص تمويل الاقتصاد الجزائري , البنوك المتعددة الجنسيات لا قوم بتمويل الاستثمار بسبب خطر إفسار الشركات الجزائرية, لكن الشركات ذات جدية ومصادقية معززة من طرف البنوك المتعددة الجنسيات .

كلمات مفتاحية:

البنوك المتعددة الجنسيات ; النظام المصرفي الجزائري; التدويل; ركيز; الجزائر.

Liste des tableaux

Tableau n°1: Résumé des fonctions du bureau de représentation	34
Tableau n°2: Formes, objectifs, avantages et inconvénients des modes d'implantations des banques	36
Tableau n°3 : Les prestations de service bancaire à distance des BMN	70
Tableau n°4 : Indices des nations unies pour l'administration électronique 2012-2014	71
Tableau n°5 : Total des ressources collectées (2000-2003)	75
Tableau n°6 : Total des ressources collectées (2004-2007)	76
Tableau n°7 : Total des ressources collectées (2007-2010)	77
Tableau n°8: Total des ressources collectées (2010-2013)	78
Tableau n°9 : Total des crédits accordés (2000-2003)	79
Tableau n°10: Total des crédits accordés (2004-2007)	80
Tableau n°11: Montants des crédits distribués (2007-2010)	81
Tableau n°12: Montants des crédits distribués (2010-2013)	83
Tableau n°13 : Les BMN et leurs agences	87

Liste des figures

Figure n°1 : Liste des banques agréées en Algérie	46
Figure n°2 : Maitrise des TIC	72
Figure n°3 : Part des BMN dans la distribution des crédits	84
Figure n°4 : Evolution de la densité bancaire / habitant	88

Liste des abréviations

ABC : Arab banking corporation ;
AGB : Algérie gulf bank ;
BAD : Banque algérienne de développement ;
BADR : Banque de l'agriculture et de développement rural ;
BBVA : Banco bilbao vizcaya argentaria ;
BCIA : Banque commerciale et industrielle d'Algérie ;
BDL : Banque de développement local ;
BEA : Banque extérieur d'Algérie ;
BMN : Banque multinationale ;
BNA : Banque national d'Algérie ;
BNL : Banca nazionale del lavoro ;
BPCE : Banque populaire et caisse d'épargne ;
CAAR : Compagnie algérienne d'assurance et de réassurance ;
CAD : Caisse algérienne de développement ;
CIB : Corporate institutional banking ;
CMC : Conseil de la monnaie et du crédit ;
CNEP : Caisse nationale d'épargne et de prévoyance ;
CPA : Crédit populaire d'Algérie ;
DA : Dinars algérien ;
DB : densité bancaire ;
EGDI : E-gouvernement development index ;
FMI : Fond monétaire international ;
GAB : Guichet automatique de billets ;
HBTF : The housing bank for trade and finance ;
HSBC : Hong kong and shanghai banking corporation ;
KIPCO : Kuwait projects company ;
OMC : Ordonnance relative à la monnaie et au crédit ;
PAS : Programme d'ajustement structurel ;
PC : le nombre de personnes ayant un compte bancaire ;
PME : Petites et moyennes entreprises ;

PMT : Plan à moyen terme ;

PT : la population totale ;

RBS : Retail banking and services ;

SFI : Société financière internationale ;

SPA : Société par action ;

TB : Taux de bancarisation ;

TIC : Les technologies d'information et de communication ;

Sommaire

Introduction générale	12-16
Chapitre I: Présentation des banques multinationales et les différentes stratégies de leur implantation	17-37
Section I: Présentation des banques multinationales	19
Section II : les déterminants de l'internationalisation des banques	25
Section III : Les stratégies d'implantation des banques multinationales	29
Chapitre II : L'évolution du système bancaire algérien	38-63
Section I: Historique du système bancaire algérien	39
Section II: Les conditions d'installation des banques multinationales sur le système bancaire algérien	47
Section III : présentation des banques multinationales implantées en Algérie	54
Chapitre III : Impact de l'implantation des banques multinationales sur le système bancaire algérien (1990-2013)	64-91
Section I : Impact de l'implantation des banques multinationales sur l'environnement concurrentiel en Algérie	66
Section II : Impact de l'implantation des banques multinationales sur le marché des ressources et sur le marché du crédit en Algérie	74
Section III : Impact de l'implantation des banques multinationales sur les services bancaires et la bancarisation	84
Section IV : Impact de l'implantation des banques multinationales sur le financement de l'économie algérienne	88
Conclusion générale	92-95

Introduction générale

Aujourd'hui la globalisation a un impact sur les relations internationales, cette dernière peut être définie comme l'intégration des marchés au niveau mondial, au centre de ce principe on trouve la mise en place de stratégies, de mécanismes commerciaux internationaux, aboutissant à un marché mondial unifié.⁽¹⁾

En ce qui concerne l'impact de la globalisation sur le domaine de la finance, elle fut lors des années 80, lors de cette période elle a connu de grandes transformations et de grands changements, désigné par le concept des « 3D », qui regroupe le décloisonnement, la déréglementation et la désintermédiation.⁽²⁾

Les banques multinationales font partie des acteurs les plus influents de la globalisation, il n'existe pas de définition largement acceptée de cette dernière mais il existe toutefois une définition implicite qui consiste à considérer la banque multinationale comme l'équivalente de la firme multinationale industrielle dans le domaine bancaire, cela donne à penser qu'une banque est multinationale dès lors qu'elle mène une activité de production dans plus d'un pays autrement dit, la banque est directement présente dans plus d'un pays et réalise une activité de banque.

Les banques se sont multi nationalisées à partir de 1965. Afin de suivre sa clientèle constituée des firmes multinationales industrielles et commerciales, elles ont dû acquérir à leur tour une dimension internationale, elles y ont été poussées également par la saturation des marchés nationaux et surtout l'apparition de nouvelles sources de financement constituant des opportunités de profit.⁽³⁾

-
- 1- JDN, Dictionnaire économique et financier **[en ligne]**. (06/02/2012-21/04/2017) Disponible sur : <http://www.journaldunet.com/business/pratique/dictionnaire-economique-et-financier/17243/globalisation-definition-traduction-et-synonymes.html> (consulté le 01/06/2017).
 - 2- AUDRAN, David. Culture banque **[en ligne]**. (20/10/2011-18/01/2017) Disponible sur : <http://www.culturebanque.com/banques/desintermediation-decloisonnement-dereglementation-banque/> (consulté le 01/06/2017).
 - 3- RUFFINI, Pierre-Bruno. Les banques multinationales. Paris : presses de l'université de Rouen, 1983, p.15-84.
 - GOOGLE INC. Finance banque assurance **[en ligne]**. (31/07/2000-29/06/2016) Disponible sur : <https://financebanque.blogspot.com/2010/05/definition-de-la-banque-multinationale.html> (consulté le 01/06/2017).

Le système bancaire algérien a connu différentes phases d'évolution après l'indépendance :⁽¹⁾

- De 1962 à 1966 : durant cette période y a eu la création de la banque centrale d'Algérie (BCA), ainsi que celle de la monnaie nationale et aussi la création d'organismes chargés du financement du développement.
- la Période 1966 à 1970 : lors de cette période, il y a eu la création d'un système bancaire classique composé des banques commerciales algériennes telle que la banque nationale d'Algérie (BNA).
- la période de 1970 à 1986 : cette période fut caractérisée par des réformes dans le système bancaire algérien, promulgation de la loi (loi du 19 aout 1986) et la création de banques.
- la période de 1988 à nos jours : cette phase a connu la mise en place de réformes concernant le secteur bancaire public et la promulgation de lois (exemple : loi 90/10/1990 relative à la monnaie et au crédit).

Lors des années 90 suite à la loi 90/10 précédemment citée, l'Algérie a connu l'implantation de diverses banques multinationales sur le territoire national, on trouve parmi elles : citibank, arab banking , natixis bank , bnp paribas , société générale etc, qui sont portées sur la liste des intermédiations financières agréées en Algérie.

L'intérêt et l'importance du sujet est d'apporter plus d'informations qui ont trait à ce domaine et d'étudier l'ampleur des banques multinationales au sein de l'économie algérienne.

Nous avons choisies ce sujet de recherche pour différents motifs, le premier est la volonté de comprendre l'impact des banques multinationales sur le système bancaire algérien, le deuxième motif est de Souhaiter savoir les raisons qui poussent les banques multinationales à

1- KHERCHI, Hanya. L'évolution du système bancaire algérien sous les nouvelles règles prudentielles internationales. Revue d'économie et de statistique appliquée : *revue trimestrielle édité par l'ENSSEA (ex. I.N.P.S)* [en ligne]. 2008, n°09, p.30-59. Disponible sur : <http://www.enssea.net/enssea/majalat/0903.pdf> (consulté le 02/06/2017).

s'implanter à l'étranger et le troisième et dernier motif est le désirer d' aider et faciliter la recherche des prochaines promotions dans ce domaine de recherche.

En se basant sur ce qui a été précédemment cité, ce travail de recherche répondra à la problématique que voici :

La question principale est la suivante : Quelles sont les incidences de l'implantation des banques multinationales sur le système bancaire algérien (1990-2013) ?

De cette dernière découlent trois sous-questions :

- 1/ Quels sont les facteurs qui incitent les banques multinationales à procéder à leur multinationalisation ?
- 2/ Qu'est ce qui a permis l'implantation des banques multinationales en Algérie ?
- 3/ Quel est l'impact de l'implantation des banques multinationales sur le système bancaire algérien ?

Les objectifs de la recherche sont les suivants :

L'objectif principal de la recherche c'est de comprendre et expliquer les incidences de l'implantation des banques multinationales sur le système bancaire algérien durant la période (1990-2013). De ce dernier découlent trois objectifs spécifiques que voici :

- 1/ Assimiler les facteurs qui ont incité les banques multinationales à procéder à leur multinationalisation.
- 2/ Comprendre et expliquer ce qui a permis l'implantation des banques multinationales sur le territoire algérien.
- 3/ Etudier les effets de l'implantation des banques multinationales sur le système bancaire algérien.

Pour l'élaboration de se travail de recherche, nous avons utilisé la méthode d'étude de cas qui consiste à étudier en détail les incidences de l'implantation des banques multinationales sur le système bancaire algérien. Et l'outil que nous avons utilisé est l'étude de contenu, nous avons étudié le contenu d'ouvrages documentaire spécifique à ce sujet.

Ce travail fera un objet d'étude en trois chapitres :

Le premier chapitre portera sur la présentation de la banque multinationale et ses différentes stratégies d'implantations.

Le deuxième chapitre aura pour titre l'évolution du système bancaire algérien (1990-2003).

Et le troisième chapitre traitera l'impact de l'implantation des banques multinationales sur le système bancaire algérien (1990-2013).

La décision d'avoir structuré ce travail de recherche en trois chapitres est d'abord justifiée par la volonté de faciliter la compréhension des banques multinationales avant d'entamer l'étude des banques multinationales en Algérie et les incidences de ces dernières sur le système bancaire algérien surtout pour les futurs lecteurs de ce travail particulièrement ceux qui ne sont pas spécialisés dans ce domaine.

L'impossibilité de comprendre les incidences de l'implantation des banques multinationales sur le système bancaire algérien sans une étude au préalable de la banque multinationale de manière globale et de son implantation en Algérie.

Chapitre I

Présentation des banques
multinationales et les différentes
stratégies de leur implantation

Introduction

Durant les années 1990, l'internationalisation est devenue l'outil majeur de la croissance particulièrement des grandes banques; elle a connu une influence majeure lors des années 2000. On peut distinguer trois grandes vagues :⁽¹⁾

La première vague , M.Jones la situé durant les années 1830, son déclenchement a été réalisé par les banques anglaises suivies par les banques européennes, citons comme exemple : les banques françaises qui ont su s'implanter en Afrique et en Amérique latine.⁽²⁾

La deuxième vague est apparue dans les années 1960; elle était le fruit des banques américaines.

Lors des deux premières phases, les banques se sont focalisées sur les grandes places financières ; citons l'apparition du marché des euros-dollars a la fin des années 1950.⁽³⁾

La troisième vague est le fruit des banques espagnoles, lors des années 1990, elle s'est caractérisée par des bouleversements sur les plans économique et juridique (exemple: loi bancaire française de 1984; concernant le décloisonnement bancaires et financier).⁽⁴⁾

Suite à la concurrence et à la saturation du marché domestique, la multinationalisation des banques est devenue un enjeu majeur; cette dernière a poussé les banques à se focaliser sur de nouvelles stratégies de développement et d'implantation.

Revenons aux faits précédemment cités; ce chapitre va faire l'objet d'une étude en trois sections: Présentation de la banque multinationale (section 1), Les déterminants de l'internationalisation des banques (section 2), les stratégies des banques multinationales (section 3).

-
- 1- ZIBOUCHE, Taous. Les déterminants du choix de la présence des banques étrangères en Algérie : *cas BNP Paribas [en ligne]*. Mémoire de Magister, sciences économiques, Economie et Finance internationales, Tizi-Ouzou: Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou. P.10-12. Format PDF. Disponible sur : www.ummo.dz/IMG/pdf/Taous_ZIBOUCHE_Epouse_BOUFNAR.pdf (consulté le 08/02/2017 à 11h00).
 - TROUDART, Jessy. Analyse et comparaison des stratégies d'internationalisation des banques[en ligne]. Thèse de doctorat. Science de gestion, Bordeaux : Université Montesquieu Bordeaux 5, 6 Décembre 2012. p.34-39. Format PDF. Disponible sur : <http://www.these.fr/2012BOR40046/document> (consulté le 03/02/2017 à 14h45).
 - 2- ZIBOUCHE, T. *Op.cit.*, p10-12.
 - TROUDART, J. *Op.cit.*, p35-39.
 - 3- ZIBOUCHE, T. *Op.cit.*, p10-12.
 - TROUDART, J. *Op.cit.*, p35-39.
 - 4- ZIBOUCHE, T. *Op.cit.*, p10-12.
 - TROUDART, J. *Op.cit.*, p35-39.

Section I: Présentation des banques multinationales

Avant toute présentation de la banque multinationale il faut d'abord distinguer entre la banque internationale qui agit principalement en utilisant ses politiques d'exportation, depuis son pays d'origine et la banque multinationale qui est quant à elle présentée de manière physique à «l'étranger».⁽¹⁾

Cette section aura pour sujet d'étude la présentation de la banque multinationale, ses activités, et la présentation de trois d'entre elles.

§1. Définition de la banque multinationale

La banque multinationale ne possède aucune définition propre à elle, cependant en se basant sur les activités réalisées par cette dernière, on peut la considérer comme étant:

« Une entreprise qui produit et/ou offre ses produits à l'étranger ».⁽²⁾

§2. Présentation de trois banques multinationales

Il existe un nombre important de banques multinationales. Voici la présentation de trois d'entre elles:

- BNP Paribas
- Société générale
- Barclays Bank

A. BNP Paribas

La BNP Paribas a été créée le 23 mai 2000 par la fusion entre BNP et Paribas. C'est un groupe bancaire international qui est présent dans 75 pays et son effectif dépasse les 189000 en (2015) et 30 millions de clients en France, Belgique, Italie et Luxembourg à travers plusieurs marques comme BNL, BGL, BNP Paribas, ou BNP Paribas Fortis. Ce groupe est coté au premier marché d'Euronext Paris et fait partie de l'indice CAC40. Au 31/12/2015, le résultat net de ce groupe a atteint les 66994 millions d'euros.⁽³⁾

1 - TROUDART, J. *Op.cit.*, p57.

2 - ZIBOUCHE, T. *Op.cit.*, P49.

3 - BNP Paribas. BNP Paribas La banque d'un monde qui change **[en ligne]**. (18/03/2016, 17/03/2017) disponible sur : <https://Group.bnpparibas/decouvrez-le-groupe/activites>, (consulté le 20/01/2017 à 18h40).

La BNP Paribas est considérée comme première banque de la zone euro en 2016 et 5^{ème} banque internationales.

L'organisation de BNP Paribas se base sur deux grands domaines d'activités. On distingue :⁽¹⁾

- a. Retail Banking and services (R.B.S)
- b. Corporate institutional Banking (C.I.B)

a. Retail Banking and services

La BNP Paribas exerce des activités au niveau domestique ainsi qu'au niveau international.

1. Activités domestiques

Les activités domestiques qu'exerce la BNP Paribas peuvent être résumées dans les points ci dessous :⁽²⁾

- BNP Paribas (banque de détail en France).
- BNP Paribas Fortis (banque de détail en Belgique).
- BNL (banque de détail en Italie).
- BGL BNP Paribas (banque de détail au Luxembourg).
- Leasing solutions (Métiers de leasing).
- ARVAL (Location de flottes Automobiles).
- Personal investor (Services bancaires et d'investissements digitaux).

2. Activités à l'internationale

La BNP Paribas exerce les activités suivantes au niveau international :⁽³⁾

- International retail banking (banque de détail hors zone euro).
- Personal Finance (Financement aux particuliers).
- BNP Paribas CARDIF (Assurance).
- BNP Paribas wealth management (banque privée).
- BNP Paribas investment partners (Gestion d'actifs).
- BNP Paribas real estate (immobilier).

1 - BNP PARIBAS. *Op.cit.*

2 - *Ibid.*

3 - *Ibid.*

b. Corporate and institutional banking

Ce domaine d'activité comprend :⁽¹⁾

- BNP Paribas securities services.
- Global markets.
- Corporate banking.

B. Société générale

La Société générale est une banque Française, universelle qui a été créée le 04/05/1864. C'est l'une des plus ancienne et principale banque en France. Cette banque est installée dans 76 pays avec 148300 collaborateurs de 121 nationalités. Parmi ces banques (filiales), on distingue:⁽²⁾

- Société générale Bank and trust Luxembourg.
- Société générale Monténégro.
- Société générale Algérie.

C. Barclays Bank

Barclays est une banque Britannique située à Londres au Royaume-Uni. Elle a été créée en 1896 dont les origines remontent à 1690. Cette banque est présente dans plus de 60 pays principalement au Royaume-Uni, Asie, Amérique et Afrique. Ce groupe dispose de 111300 travailleurs dans le monde. C'est l'une des cinq premières banques Britanniques et en 2005, cette banque est Classée quatorzième banque européenne par rapport aux fonds propres.⁽³⁾

§3. Les activités des banques multinationales

Les banques multinationales exercent de nombreuses activités qui sont d'une importance capitale pour une expansion à l'étranger. Ces dernières se subdivisent en trois groupes: ⁽⁴⁾

1 - BNP PARIBAS. *Op.cit.*

2 - SOCIETE GENERALE. Notre histoire **[en ligne]**. (04/06/2000 ,31/052016) Disponible sur : <https://www.societegenerale.com/fr/connaitre-notre-entreprise/identite/histoire> (consulté le 21/01/2017 à 14h00).

3 - BARCLAYS BANK. Qui somme nous? **[En ligne]**. (29/03/2001) Disponible sur : <https://www.barclays.fr/le-groupe-barclays-@:1733/3585-article.html> (consulté le 20/01/2017 à 19h00).

4 - TROUDART, J. *Op.cit.*, p47.
- ZIBOUCHE, T. *Op.cit.*, p50.

- A. La banque de détail.
- B. La banque d'investissement.
- C. La gestion d'actif.

A. La banque de détail

La banque de détail ou banque de réseau intervient au niveau de quatre marchés d'après DESMICHT. Le premier marché est celui des particuliers, le second est le marché des professionnels, le troisième est le marché qui regroupe les associations de proximité, le dernier marché est représenté par les petites et moyennes entreprises (PME).⁽¹⁾

a. Le marché des particuliers

Il englobe trois types de particuliers :⁽²⁾

- Les particuliers majeurs ou mineurs, non placés sous protection judiciaire, ils sont dits «*capables*».
- Les particuliers regroupant les personnes physiques mineures ou majeures placées sous protection juridique, nommés «particuliers incapables ».
- Le personnel de la banque: Dans le cas où la banque met à leur disposition des avantages, ils sont donc considérés comme membres de sa clientèle.
-

b. Les marchés des professionnels et des associations de proximité

Ils comportent l'ensemble des artisans, commerçants, professions libérales, professionnels et associations à faible revenus.⁽³⁾

c. Le marché de PME

Concernant la gestion de leur trésorerie à court terme, la banque leur propose des produits spécifiques, citons la facilité de caisse, le découvert, l'escompte...etc.⁽⁴⁾

1 - TROUDART, J. *Op.cit.*, p57.

ZIBOUCHE, T. *Op.cit.*, p49.

2 - TROUDART, J. *Op.cit.*, p.58.

3 - *Ibid.*

4 - *Ibid.*

L'internationalisation, représente une des activités de la banque de détail au niveau international, elle se traduit par la collecte de dépôts et l'octroi de crédits, ajustant à cette activité la gestion des moyens de paiement (compte chèques, carte de crédits, virement bancaire) et la distribution des produits d'assurance (exemple : assurance vie).

D'après GUBEL; pour qu'une banque de détail ait la capacité de pratiquer son métier au niveau international, celle-ci doit acquérir un savoir faire spécifique et acquérir des moyens technologiques afin d'appliquer une gestion administrative et commerciale moderne.⁽¹⁾

B. La banque d'investissement

La banque d'investissement est définie comme suit :

« Un établissement de crédit dont l'activité consiste à effectuer trois types d'opérations : du conseil (notamment en fusion-acquisition), la gestion de haut de bilan pour le compte de l'entreprise (augmentation de capital, introduction en bourse, émissions d'emprunts, obligataires) et des placements sur les marchés avec des prises de risques souvent considérées comme excessives et mal contrôlées »⁽²⁾.

Les très grandes entreprises sont la principale clientèle de la banque d'investissement, elle se focalise à une clientèle fortunée tournée vers l'étranger.⁽³⁾

Cette même activité a permis à la banque française BNP Paribas de s'élargir au niveau international et de s'imposer comme leader dans le monde.

Pour LAMARQUE, la banque d'investissement est composée d'une banque d'affaires et d'une banque financière.

1 - TROUDART, J. *Op.cit.*, p.58.

2- BERNET-ROLLAND, Hugues. Banque- Info.com- tout savoir sur la banque et ses services **[en ligne]**. (29/06/1999, 31/03/2017) Disponible sur : www.banque-info.com/lexique/b/banque-d-investissement, (consulté le 20/01/2017 à 19h45).

3 - NEKHILI, Mehdi., KARYOTIS, Catherine. *Stratégies Bancaires Internationales*. Paris : Economica, 2008, p.76-81.
- ZIBOUCHE, T. *Op.cit.*, p 50.

a. Banque d'affaires

La banque d'affaires concerne surtout l'intervention en fonds propres ou encore l'ingénierie financière. La banque conseille donc ses clients sur des montages financiers tels que des fusion-acquisitions.⁽¹⁾

b. La banque financière

Elle englobe quant à elle, l'ensemble des activités concernant la gestion mobilière ou encore l'intervention sur les marchés.⁽²⁾

C. La gestion d'actif

Cette activité concerne la gestion d'actifs financiers ; elle consiste en la gestion des fonds confiés par des investisseurs institutionnels, ou bien encore les particuliers très fortunés, afin d'enregistrer des plus-values sur une durée plus au moins longue en investissant dans les actions, les obligations...etc.⁽³⁾

La BNP Paribas détient une banque bien développée en ce qui concerne la gestion d'actifs, cela lui permet de proposer aux investisseurs privés et aux particuliers des prestations élaborées.

Concernant la société générale, la gestion d'actifs est orientée plus vers la gestion de patrimoine pour une clientèle dite aisée.

Pour GRUBEL et WILLIAMS une banque s'internationalise pour exploiter les avantages de son marché national sur des marchés étrangers, C'est-à-dire que si une banque performante dans l'activité de banque de détail, elle doit effectuer cette activité à l'étranger.⁽⁴⁾

Le choix du type d'activité à exercer à l'international est un véritable choix stratégique Pour la banque.

1 - NEKHILI, M., KARYOTIS, C. *Op.cit.*, 76-81.

- ZIBOUCHE, T. *Op.cit.*, p 50.

2 - NEKHILI, M., KARYOTIS, C. *Op.cit.*, p76-81.

- ZIBOUCHE, T. *Op.cit.*, p 50.

3 - TROUDART, J. *Op.cit.*, p.60.

- NEKHILI, M., KARYOTIS, C. *Op.cit.*, p76-81.

- ZIBOUCHE, T. *Op.cit.*, p 50.

4 - TROUDART, J. *Op.cit.*, p.60.

- NEKHILI, M., KARYOTIS, C. *Op.cit.*, p76-81.

- ZIBOUCHE, T. *Op.cit.*, p 50.

Section II : les déterminants de l'internationalisation des banques

Il existe différents facteurs qui ont une influence sur le choix de l'expansion des banques à l'internationale. Ils se subdivisent en deux catégories :⁽¹⁾

- Les déterminants endogènes
- Les déterminants exogènes

§1. Les déterminants endogènes

Il existe plusieurs facteurs internes qui influencent l'installation étrangère. On distingue :⁽²⁾

- A. La réalisation du profit
- B. Le suivi de la clientèle existante et la recherche d'une nouvelle clientèle
- C. Motivations managériales
- D. L'accès au capital et la liquidité

A. La réalisation du profit

Le principal facteur de l'internationalisation des banques est la réalisation du profit. BOUT et SHMAITS stipulent que la diversification permet aux banques de réduire la volatilité des résultats, L'expansion géographique abaisse donc les risques et accroît la valeur de l'entreprise. A côté de cela, le critère « *taille* » représente un critère important de la rentabilité pour les actionnaires.⁽³⁾

L'implantation des banques à l'étranger leur donne la possibilité de réaliser des économies d'échelle, cela représente leur principal objectif.

Pour BERGER et *al* , la diversification géographique des banques conduit à une meilleure performance et ce en élargissant le pouvoir de marché et en améliorant l'efficacité des institutions financières.⁽⁴⁾

1- LACOE. LABARTHE. Les banques en France: privatisation, restructuration, consolidation. economica, Paris. 2001. p.108.

- TROUDART, J. *Op.cit.*, p.15.

2- LACOE, L. *Op.cit.* , p.108.

- TROUDART, J. *Op.cit.*, p.15.

3- LACOE, L. *Op.cit.*, p. 108.

- TROUDART, J. *Op.cit.*, p.15.

4- LACOE, L. *Op.cit.*, p109.

- TROUDART, J. *Op.cit.*, p.15-17.

B. Le suivi de la clientèle existante et la recherche d'une nouvelle clientèle

Le suivi de leurs clientèles au niveau international est l'une des raisons de l'expansion des banques au niveau international.

Il existe une relation de long terme entre une banque et sa clientèle d'après DIESTISH, ce qui incite le suivi de leur clientèle au niveau international.

Avec cette expansion, les banques peuvent utiliser les informations acquises sur les marchés locaux et en acquérir d'autres pour GRUBEL.

Le suivi de la clientèle constitue un outil qui permet d'accéder à un nouveau marché. La stratégie de l'expansion des banques au niveau international, s'explique également par le désir des banques de trouver une nouvelle clientèle.⁽¹⁾

D'après des études menées, notamment par GOLDBERG et SAUNDERS, il s'est avéré que les investissements directs à l'étranger étaient liés à l'importation des banques.⁽²⁾

C. Motivations managériales

L'expansion des banques au niveau international peut être due aux décisions de leurs dirigeants.⁽³⁾

AMIHUD et LEV déclarent que : « *Les décisions prises par les entreprises sont généralement associées et liées aux motivations de son gestionnaire* ». ⁽⁴⁾

BERGER et OFEK ainsi que DEMSETZ et STRAHON déclarent que l'établissement basé à l'étranger est lié d'une manière directe à la volonté du gestionnaire de préserver et protéger son emploi, son pouvoir et de varier son risque personnel.

1- LACOE, L. *Op.cit.*, p109.
- TROUDART, J. *Op.cit.*, p.15-17.
2- LACOE, L. *Op.cit.*, p109.
- TROUDART, J. *Op.cit.*, p.15-17.
3- LACOE, L. *Op.cit.*, p109.
- TROUDART, J. *Op.cit.*, p.15-17.
4- LACOE, L. *Op.cit.*, p109.
- TROUDART, J. *Op.cit.*, p.15-17.

Les décisions prises par le gestionnaire en ce qui concerne la diversification des marchés sont en fonction de sa propre rémunération ou des avantages indirects qu'il peut avoir après la diversification.

D. L'accès au capital et la liquidité

L'accès au capital est un souci lié aux établissements bancaires, en dépit de la réglementation.

Pour ACHARYA et *al*, la raison de l'expansion des banques est l'environnement réglementaire où elles exercent, nécessite des exigences de capital étroitement liées au risque de l'actif, aux filiales et à la restriction en termes de crédit.⁽¹⁾

L'expansion géographique des banques peut être considérée comme étant un outil de diminution des coûts de régulation liés à l'exigence en capital et de diminution des risques liés aux prêts.

Le revenu net découlant des intérêts est une source importante pour beaucoup de banques, Si les taux d'intérêt sont plus élevés dans les pays étrangers, l'internationalisation permet d'acquérir un profit plus intéressant. La différence des taux d'intérêt peut être un moyen d'attraction, comme un moyen de rejet.

Si les taux d'intérêts sont plus importants dans les pays étrangers, il est donc un facteur d'attraction et dans le cas inverse un facteur de rejet.⁽²⁾

D'après SLAGER, les banques s'implantent à l'étranger afin de bénéficier d'un coût du capital moins élevé. ⁽³⁾

1- TROUDART, J. *Op.cit.*, p.15-17.

2- LACOUÉ, L. *Op.cit.*, p109.

- TROUDART, J. *Op.cit.*, p.15-17.

3- LACOUÉ, L. *Op.cit.*, p109.

- TROUDART, J. *Op.cit.*, p.15-17.

§2. Les déterminants exogènes

L'expansion internationale des banques est influencée par des facteurs externes ; qui regroupent:⁽¹⁾

- La réglementation
- Les innovations financières et le progrès technologique
- Le risque pays

A. La réglementation

Selon MEIER et SCHIER, « l'activité bancaire est ultra réglementée : s'il existe une certaine uniformité en termes de contenu et d'exigence dans les grands pays industrialisés, il en est tout autrement dans les pays émergents qui sont pourtant aujourd'hui des lieux d'implantation potentiels ».⁽²⁾

GRUTTI et *al* précisent qu'il existe une influence négative sur le choix de la forme d'implantation due aux barrières réglementaires faites aux banques multinationales au niveau du pays d'origine qu'au niveau du pays d'accueil.

La réglementation du pays d'origine et du pays d'implantation est un facteur important pour l'expansion internationale.⁽³⁾

B. Les innovations financières et le progrès technologique

MILLER et PARKHE ont démontré que les banques américaines étaient plus attirées et intéressées par les pays qui possèdent des pratiques bancaires développées, car les innovations financières représentent aux yeux des banques une forme de garantie afin de réaliser des économies d'échelle et créer de la valeur, pour cela la création de nouveaux outils comme les

1- TROUDART, J. *Op.cit.*, p.18.

- NEKHILI, Mehdi. , BOUBACAR, Hamadou .Les déterminants du choix de la forme d'implantation bancaire à l'étranger. *Revue des sciences de gestion*, février 2007, n°224-225, p.167-176.

2- LACOUÉ, L. *Op.cit.*, p. 110.

- TROUDART, J. *Op.cit.*, p. 18-19.

- NEKHILI, M., BOUBACAR, H. *Op.cit.* ;, p.167-176 .

- BOUBACAR, Hamadou. Les déterminants des formes d'implantation bancaire à l'étranger. Canada: Edition GIREF, 2008, p .5.

3- LACOUÉ, L. *Op.cit.*, p.111.

- TROUDART, J. *Op.cit.*, p. 18.

services bancaires en ligne permet le développement de nouvelles opportunités et de créer de la performance.⁽¹⁾

C. le risque pays

Le risque pays est un facteur qui a un impact direct sur l'implantation des banques à l'étranger.

CERRUTI et *al* évaluent que ce risque est un résultat lié aux déterminants politique et économique par exemple la stabilité des taux de change ou bien le niveau de la dette Publique. On trouve aussi COEUDEROY et OUELIN, qui estiment que les risques politiques, économiques et sociaux ont également un impact sur la stratégie des banques.⁽²⁾

On conclut donc qu'avant toute expansion internationale d'une banque. Cette dernière étudie le climat politique, économique et social du pays ciblé.⁽³⁾

Section III : Les stratégies d'implantation des banques multinationales

MORSCHETT, SCHRAM-KLEIN ainsi que SWORABDA, estiment que les moyens utilisés dans l'accès à un marché est un élément qui joue un rôle majeur dans la stratégie d'internationalisation d'une banque.

Pour PETROU, l'expansion des banques au niveau international peut être liée à l'utilisation de divers modes, de diverses stratégies d'entrée dans les pays étrangers.

On distingue trois différentes stratégies d'implantation des banques multinationales : ⁽⁴⁾

- Procéder à des acquisitions ou fusions transfrontalières
- Effectuer des implantations de filiales ou succursales
- Réaliser des partenariats et alliances avec l'étranger

1 - TROUDART, J. *Op.cit.*, p. 18.

- NEKHILI, M., BOUBACAR, H. *Op.cit.*, p.167-176.

2 - TROUDART, J. *Op.cit.*, p. 19.

- NEKHILI, M., BOUBACAR, H. *Op.cit.*., p.167-176 .

- BOUBACAR, H. *Op.cit.*, p.7.

3 - TROUDART, J. *Op.cit.*, p. 19.

- NEKHILI, M., BOUBACAR, H. *Op.cit.*., p.167-176 .

- BOUBACAR, H. *Op.cit.*, p.7.

4 - TROUDART, J. *Op.cit.*, p. 83-89.

- NEKHILI, M., BOUBACAR, H. *Op.cit.*, p.167-176.

§1. Procéder à des acquisitions ou fusions transfrontalières

L'implantation des banques à l'international à travers la stratégie de fusion/acquisition transfrontalières appartient à un mode de développement connu sous le nom de « croissance externe », cette dernière permet aux banques le contrôle des actifs qui sont déjà productifs sur les marchés qui sont initialement détenus par d'autres banques.

Ces acquisitions permettent à l'acheteur d'avoir l'occasion d'augmenter de manière rapide sa capacité de production. Ce genre de croissance est comme un moyen stratégique habituellement utilisé dans le but de créer de la valeur. ⁽¹⁾

De ce fait la croissance externe apparaît généralement sous quatre formes. On distingue :

- La fusion
- L'acquisition d'actifs
- L'acquisition par achat d'action
- L'acquisition par échange d'action

A. La fusion

C'est une opération qui permet à diverses sociétés de réunir leurs patrimoines en un seul. Comme l'exemple de la fusion des deux banques BNP et Paribas, ce qui a donné la banque BNP Paribas. ⁽²⁾

B. L'acquisition d'actifs

C'est l'achat d'autres banques ou d'un métier.

C. L'acquisition par achat d'actions

Dans ce cas la banque qui souhaite s'implanter au sein du pays ciblé, va lancer une offre publique d'achat vis-à-vis de la banque ciblée, c'est-à-dire que la banque étrangère va proposer aux actionnaires de la banque visée de leur racheter leurs actions contre des liquidités, à un prix avantageux. (La banque ciblée est cotée).⁽³⁾

1 - TROUDART, J. *Op.cit.*, p.85-87.

2- *Ibid.*

3- *Ibid.*

D. Acquisition par échange d'action

Cette opération consiste à ce que la banque acheteuse propose aux actionnaires de la banque ciblée un échange respectifs de leurs actions, en bénéficiant d'avantages comme une prime.⁽¹⁾

Ces opérations sont fréquemment utilisées dans le domaine bancaire, car la croissance externe répond communément à plusieurs buts :⁽²⁾

- Prendre rapidement un emplacement stratégique dans les marchés internationaux et continuer à consolider sa position concurrentielle par l'accroissement et le développement de ses parts de marché.

Cette méthode est adoptée par plusieurs banques ; parmi elles la BNP Paribas, HSBC, RBS, et la BBVA, dans le but d'intégrer les marchés américains en utilisant les rachats successifs de plusieurs banques ; exemple : l'achat de Banc West en 2001 ou encore Household en 2003 et Contrer les propositions stratégiques d'un concurrent gênant et acquérir de nouveaux métiers.

Grâce à l'acquisition transfrontalière les banques ont le moyen de se construire un réseau étranger ou bien créer une niche au sein du marché.

L'acquisition d'une position de niche dans un nouveau marché conduit les banques à exploiter de nouvelles ressources et à utiliser leurs connaissances dans le marché ciblé.

§2. Les formes d'implantation physiques

L'implantation des banques au niveau international est réalisée à partir de quatre principales formes d'après FIECHTER et *al.* Ces dernières peuvent être regroupées en deux groupes.⁽³⁾

1- TROUDART, J. *Op.cit.*, p.85-87.

2- *Ibid.*, p.86.

3- *Ibid* p.83.

- BOUBACAR, H. *Op.cit.*, p.2.

- NEKHILI, M., BOUBACAR, H. *Op.cit.*, p.167-176.

- Les formes d'implantation autonomes
- Les formes d'implantation dépendantes

A. Les formes d'implantation autonomes

Ce groupe d'implantation englobe:⁽¹⁾ la banque affiliée et la filiale. Ces deux formes détiennent une certaine indépendance vis-à-vis de la banque-mère.

a. La banque affiliée

La banque affiliée est une forme dans laquelle la banque mère détient moins de 50% du capital, les dirigeants de la banque affiliée sont des natifs du pays d'implantation, C'est-à-dire ils sont originaires du pays ciblé.

Les activités exercées par cet organisme sont dépendantes, soumises à la législation du pays d'accueil cette forme d'expansion représente une forme de partenariat.⁽²⁾

b. La filiale

Le droit commercial français définit une filiale comme suit :

« Une entreprise dont 50% du capital a été formé par des apports réalisés par une autre société dite société-mère qui en assure généralement la direction, l'administration et le contrôle par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes, administrateurs ou gérants qu'elle a désignés »⁽³⁾.

La filiale est le mode d'implantation le plus indépendant et le plus autonome que ce soit sur le plan de l'élaboration des stratégies commerciales, ou sur le plan de la gestion administrative.

1- TROUDART, J. *Op.cit.*, p.83-84.

- BOUBACAR, H. *Op.cit.*, p.3.

- NEKHILI, M., BOUBACAR, H. *Op.cit.*, p.167-176.

2- TROUDART, J. *Op.cit.*, p.83-84.

- BOUBACAR, H. *Op.cit.*, p.3.

- NEKHILI, M., BOUBACAR, H. *Op.cit.*, p.167-176.

3- BAUMANN. Dictionnaire du droit privé **[en ligne]**. (15/03/2006, 06/03/2017) Disponible sur :<https://www.dictionnairejuridique.com/définition/filiale.php>, (consulté le 20/01/2017 à 19h40).

Cette forme d'expansion peut résulter d'une acquisition d'une banque locale, que d'une création d'un nouvel établissement. La banque-mère détient plus de 50% du capital. D'après BLANDON, la filiale est un mode complet de pénétration du marché.⁽¹⁾

B. Les formes d'implantation dépendantes

Cette catégorie regroupe : ⁽²⁾ la succursale et le bureau de représentation, qui constituent des formes d'implantation juridiquement dépendantes de la banque mère, elles ne disposent pas d'une personnalité juridique.

a. La succursale

La succursale est définie comme étant :

« Une agence bancaire dépendant d'un siège central »⁽³⁾.

La maison mère détient 100% du capital de cette forme d'implantation. Cette dernière comporte différents inconvénients :⁽⁴⁾

- La complexité et le volume des démarches administratives.
- La nécessité d'établir une demande d'autorisation du gouvernement local.

La succursale doit respecter, suivre les conditions imposées concernant la limitation de crédits par le pays d'accueil, ce qui freine la capacité de cet organisme.

1- TROUDART, J. *Op.cit.*, p.83-84.

- BOUBACAR, H. *Op.cit.*, p.4.

- NEKHILI, M., BOUBACAR, H. *Op.cit.*, p.167-176.

2- TROUDART, J. *Op.cit.*, p.83-84.

- BOUBACAR, H. *Op.cit.*, p.2-3.

- NEKHILI, M., BOUBACAR, H. *Op.cit.*, p.167-176.

3-NIZAR, Fassi. Rachatducredit **[en ligne]** ,(04/07/2007, 09/11/2016) Disponible sur : <https://www.rachatducredit.com/définition-succursale-bancaire-une-banque-585865.html>, (consulté le 23/01/2017 à 15h21).

4 - TROUDART, J. *Op.cit.*, p.83-84.

- BOUBACAR, H. *Op.cit.*, p.3.

- NEKHILI, M., BOUBACAR, H. *Op.cit.*, p.167-176.

b. Le bureau de représentation

Pour une banque Cette forme représente la première étape vers une implantation directe sur le pays ciblé.

Cette forme d'implantation n'a pas la capacité, l'habilité d'exercer directement les Opérations bancaires, elle représente la forme la plus légère.

Ce mode d'expansion permet de collecter des informations sur une éventuelle nouvelle clientèle et de conseiller les clients de la banque. Elle est utilisée comme un moyen de publicité pour la banque mère.

Dans ce type de représentation, la banque-mère détient 100% du capital conformément à la succursale.⁽¹⁾

Tableau n°1: Résumé des fonctions du bureau de représentation

Mode d'implantation	Ses fonctions
Bureau de représentation	1- Maintenir la relation avec la clientèle de la banque établie à l'étranger ou effectué des transactions internationales. 2- Collecter des informations utiles pour la banque et ses clients du pays d'origine. 3- Promouvoir les affaires de la banque mère à l'étranger. 4- Rechercher de nouveaux marchés et faire connaître l'offre de la banque aux clients potentiels. 5- Créer et développer et entretenir des affaires publiques dans les pays d'implantation.

Source : BOUBACER, Hamadou. Internationalisation bancaire : déterminant du choix et de la performance des formes d'implantation bancaire à l'étranger .Thèse de doctorat, science de gestion, France, 2007, p.36.

1- TROUDART, J. *Op.cit.*, p.84.
- BOUBACAR, H. *Op.cit.*, p.2.
- NEKHILI, M., BOUBACAR, H. *Op.cit.*, p.167-176.

§3. La réalisation des partenariats et alliances avec l'étranger

Les partenariats et alliances stratégique représentent l'une des stratégies d'expansion des banques au niveau international.

Cette stratégie consiste à une alliance entre la banque qui souhaite s'étendre au niveau du pays ciblé et un établissement du pays en question dans le cadre de la réalisation (ou non) d'un projet commun sur le plan industriel ou commercial.⁽¹⁾

Ce mode d'implantation n'est pas associé à une catégorie juridique spécifique, il peut être traduit par une simple relation commerciale, une alliance stratégique, à travers une joint-venture ou encore les prises de participation minoritaire et/ou les échanges de participation minoritaire.⁽²⁾

Ce type d'implantation est considéré comme une alternative à la stratégie de fusion-acquisition et au développement interne, c'est la stratégie la moins lourde d'après MAROIS.

Pour MEIRER, cette stratégie procure un nombre d'avantages, parmi eux :⁽³⁾

- Elle permet d'accéder à un plus grand choix d'opérations.
- Elle permet aux banques d'accéder à une place au sein du marché ciblé.

Ce mode d'implantation ne procure pas seulement des avantages, mais aussi des inconvénients :

- Elle entraîne la diffusion du savoir-faire et de l'expérience de l'entreprise à un partenaire qui reste toujours l'un de ses concurrents.
- Elle peut engendrer des tensions entre les deux parties en raison de l'absence d'entité centrale.

1- TROUDART, J. *Op.cit.*, p.87-89.

- ZIBOUCHE, T. *Op.cit.*, p .101-102.

2- TROUDART, J. *Op.cit.*, p.87-89.

- ZIBOUCHE, T. *Op.cit.*, p .101-102.

3- TROUDART, J. *Op.cit.*, p.87-89.

- ZIBOUCHE, T. *Op.cit.*, p .101-102.

Tableau n°2: Formes, objectifs, avantages et inconvénients des modes d'implantations des banques

Les stratégies d'implantation	Implantation « physiques »	Fusion/Acquisitions transfrontalières	Partenariat transfrontalier
Objectifs et avantages	- Augmentation des parts de marché ; devenir une grande banque internationale. - Développer une grande banque universelle ou spécialisée.	- Augmentation des parts de marché. - Prise rapide de position sur des marchés nouveaux. - Taille critique, marques prestigieuses, position stratégique.	- Création d'une structure légère. - Partage des ressources. - Engagement international moins lourd. - Combinaison de ressources complémentaire - Evolution en fusion acquisition.
Inconvénients	- Asymétrie de l'information. - Gestion complexe soumise à la législation locale. - Démarches administratives nombreuses.	- Très fort degré de contrôle exercé par l'acquéreur. - Coordinations des politiques. - Coûts d'agences. - Démarches administratives nombreuses.	- Asymétrie de l'information. - Mise en commun de technologie et de savoir. - Absence de pouvoir central unique.

Source : TROUDART, Jessy. Analyse et comparaison des stratégies d'internationalisation des banques .Thèse de doctorat. Science de gestion .Bordeaux : école doctorale entreprise, économie, société, 2012, p89.

Conclusion

La multinationalisation des banques est une facette de leur internationalisation, c'est-à-dire de l'élargissement de leur champ d'activité au-delà du territoire national. Les banques utilisent différentes stratégies afin de procéder à leur multinationalisation, soit procéder à des acquisitions ou fusions transfrontalières, à des formes d'implantations physiques ou à la réalisation des partenariats et alliances avec l'étranger.

Il existe différents facteurs qui ont poussé les banques à s'étendre au-delà des frontières nationales : la réalisation du profit, le suivi de la clientèle existante et la recherche d'une nouvelle clientèle, motivations managériales, l'accès au capital et la liquidité, la réglementation, les innovations financières et le progrès technologique et le risque pays.⁽¹⁾

1-GOOGLE INC, Google [en ligne]. (24/01/2001-23/12/2016). Disponible sur : https://www.google.dz/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=5&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwijnM_6h-PUAhUHxxQKHZlzcC4QFghAMAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.letudiant.fr%2Fboite-adocs%2Ftelecharger%2Fles-firmes-multinationales-2616&usg=AFQjCNFh35V-xEgfm4A2jrdGO8BBqGwNeg (consulté le 20/02/2017 à 14h52).

Chapitre II

L'évolution du système bancaire
algérien (1962-2003)

Introduction

Durant la colonisation, le système bancaire algérien était dépendant du système financier français, les banques à l'époque coloniale étaient des filiales de banques métropolitaines, cependant ce dernier jouissait d'une relative autonomie et d'un système d'organisation propre à lui car il était piloté par la banque de l'Algérie créée par la loi du 4 août 1851.

Mais après l'indépendance, l'Algérie fut obligé d'édifier un nouveau système bancaire à plusieurs étapes. Ce dernier régit l'activité bancaire en Algérie que ce soit des banques de droit algérien ou des banques multinationales qui souhaitent s'y implanter. ⁽¹⁾

Ce deuxième chapitre, développera les différentes étapes qui ont conduit à la création du système bancaire algérien actuel (section 1) ainsi que les conditions d'installation des banques multinationales sur le système bancaire algérien (section 2) et enfin la présentation des banques multinationales en Algérie (section3).

Section I: Historique du système bancaire algérien (1962-2003)

Après l'indépendance le système bancaire algérien a connu différentes périodes caractérisées par plusieurs événements, on distingue : ⁽²⁾

§1. Période 1962-1966

Cette période a été caractérisée par la création du trésor public le 29/08/1962 chargé des fonctions classiques du trésor dont l'émission des Pièces de monnaies métalliques. ⁽³⁾

Le 13/12/1962, il y a eu la création de la banque d'Algérie qui a pour missions principales la création de la monnaie, maintenir le domaine du crédit et des changes, veiller à

1- NAAS, Abdelkrim. Le système bancaire algérien : *De la délocalisation à l'économie de marché*. Paris : éditions inas, 2003, p9.

2- *Ibid.*, p.10.

3- HENICHE, Faiza. Le management dans les banques publiques algériennes : *approches et perspectives*. Mémoire de magister. Sciences commerciales. Oran : université Es-Senia , FSEGC , 2007, p.15. Format PDF. Disponible sur : <file:///C:/Users/user/Downloads/Documents/TH2664.pdf> (consulté le 26/04/2017 à 13h00).

- NAAS, A. *Op.cit.*, p.11-12.

la stabilité interne et externe de la monnaie. Outre ces activités, la banque d'Algérie exerce les fonctions classiques de toutes banques centrales : ⁽¹⁾

A. La fonction de banque des banques

La banque centrale est considérée comme banque des banques car elle régule la liquidité par le biais du réescompte, l'accord des avances, et par son intervention sur le marché monétaire. ⁽²⁾

B. La fonction de banque de l'Etat

La banque centrale est considérée comme banque de l'état car elle accorde des avances au trésor, ces dernières sont réglementées du point de vue du montant qui ne doit pas dépasser 5% des recettes ordinaires de l'état de l'exercice précédent et du point de vue de la durée qui ne doit pas dépasser les 240 jours. ⁽³⁾

C. La banque centrale agent financier de l'Etat

Cette fonction concerne les opérations de caisse, de banque et de crédit, qui comprennent les emprunts émis ou garantis par l'état et de leurs services financiers. La banque centrale gère les bons du trésor ainsi que le placement des emprunts dans le public. ⁽⁴⁾

D. L'assistance dans les relations financières extérieures

La banque centrale représente l'Etat lors des négociations de prêts et d'emprunts extérieurs, lors des accords internationaux de paiements et prend en charge le rôle de représenter l'Etat auprès du FMI. ⁽⁵⁾

1- NAAS, A. *Op.cit.*, p.11-12.

2- *Ibid.*, p.12-17.

3- *Ibid.*, p.20-21.

4- *Ibid.*, p.21.

5- *Ibid.*

E. La fonction de banque des changes

La banque centrale gère les réserves de changes, contrôle le commerce extérieur, gère et fixe le taux de change. En plus de ses fonctions, la banque centrale a l'habilité d'émettre les billets de banque.

Le 07 mai 1963, la caisse algérienne de développement a été créée, dont un caractère de banque d'investissement, elle a pour mission d'accorder des crédits à moyen et à long terme, dont un caractère de banque de développement et de banque d'affaires, elle a pour mission d'encourager la création des petites et moyennes entreprises PME et d'accorder des crédits à long terme.

La CAD gère les services financiers des titres, crée, gère les fonds communs de placement et mobilise l'épargne sur le marché financier. Le 10 avril 1964, l'Algérie a créé sa propre unité monétaire nationale « le Dinar algérien », défini par 1da = 1,80 gramme d'or et le franc algérien a été retiré de la circulation suite à cette création. ⁽¹⁾

Après la création de la CAD, en août 1964 y a eu la création de la CNEP (caisse nationale d'épargne et de prévoyance), dont la mission principale est de collecter l'épargne monétaire, le financement du logement et l'octroi de crédits aux collectivités locales. ⁽²⁾

§2.Période 1966-1970

En raison du peu d'engagement des banques étrangères dans le financement du développement, ces dernières ont été nationalisées et donc trois (3) banques publiques ont vu le jour : ⁽³⁾

A. La banque nationale d'Algérie

La BNA a été créée en 1966, en tant que banque de dépôts, cette dernière reçoit les fonds du public, contrent toutes formes de prêts, d'avances ...et exécute des opérations de change, de commerce extérieur et de nantissement. La BNA est chargée du financement du secteur agricole. ⁽⁴⁾

1- NAAS, A. *Op.cit.*, p.12-34.

- HENICHE, F. *Op.cit.*, p.16.

2- NAAS, A. *Op.cit.*, p.40.

- HENICHE, F. *Op.cit.*, p.16.

3- NAAS, A. *Op.cit.*, p.127.

4- HENICHE, F. *Op.cit.*, p.18.

- NAAS, A. *Op.cit.*, p.45-46.

B. Le crédit populaire d'Algérie

Le 29 décembre 1966, la CPA a vu le jour, elle a pour fonction le financement de l'artisanat, de l'hôtellerie, des professions libérales et le financement des PME. ⁽¹⁾

C. La banque extérieure d'Algérie

En Octobre 1967, la BEA a été créée, son rôle est le développement des relations bancaires et financières avec les autres pays, elle est également chargée de collecter les dépôts et financer le commerce extérieur. ⁽²⁾

§3. Période 1970-1982

Suite à la nationalisation des banques étrangères et à la création des banques nationales en 1966, l'intervention de la banque centrale est réduite, notamment au niveau des crédits directs aux secteurs productifs.

En 1972 la CAD a été transformée en banque algérienne de développement (BAD), cette transformation a deux objectifs, le premier consiste à créer une banque de développement et le deuxième est de créer un instrument qui favorise la planification du service du trésor dont l'orientation des ressources à long terme. ⁽³⁾

§4. Période 1982-1990

Au début de cette décennie y a eu la création de deux banques primaires, il s'agit de : ⁽⁴⁾

A. La banque de l'agriculture et développement rural

La BADR a vu le jour suite à la restructuration de la BNA en 1982, spécialisée dans le financement de l'agriculture, le but étant de promouvoir les activités agricoles et artisanales ⁽⁵⁾

- BANQUE NATIONALE D'ALGERIE. Banque nationale d'Algérie [en ligne]. (06/12/2004) Disponible sur : <http://www.bna.dz/index.php/fr/a-propos-de-la-bna/presentation-de-la-bna.html> (consulté le 26/04/2017 à 13h41).

1- HENICHE, F. *Op.cit.*, p.18.

2- *Ibid.*

- NAAS, A. *Op.cit.*, p.52.

3- *Ibid.*, p.56-70.

4- *Ibid.*, p.75.

5- HENICHE, F. *Op.cit.*, p.27.

B. La Banque du développement local

Créée en 1985, suite à la restructuration de la CPA, la BDL a pour mission le financement des entreprises régionales et locales ainsi que les prêts sur gage. ⁽¹⁾

En août 1986, y a eu la loi relative au régime des banques et du crédit, caractérisés par une participation plus active du système bancaire dans le financement de l'économie. Mais cette dernière n'a pas été mise en œuvre à cause de l'accélération du processus de réformes basé sur les critères de rentabilité financière. ⁽²⁾

En janvier 1988, une réforme de l'économie est mise en œuvre, centrée sur l'autonomie des entreprises y compris les banques commerciales considérées comme telles (entreprises publiques économiques).⁽³⁾

§5. Période 1990-2003

Suite à la réforme qu'a connu l'économie algérienne en 1988, il y a eu la mise en place de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, établie dans le but de renforcer la réforme monétaire et bancaire entreprise après 1988. ⁽⁴⁾

Cette loi a été élaborée sur le principe de l'indépendance de la banque centrale par rapport au pouvoir exécutif afin de mettre fin à toute ingérence administrative, aux crises d'endettements multiples et à l'inflation, ainsi que sur le principe de la protection des déposants et de la mise en place d'une nouvelle réglementation, de normes et de ratios prudentiels. Cette dernière vise aussi à rétablir la valeur du dinar algérien, à revaloriser l'autorité monétaire, le statut des banques en tant qu'entreprises et déspecialiser les banques primaires.

1- NAAS, A. *Op.cit.*, p.76-163.

- HENICHE, F. *Op.cit.*, p.28.

2- NAAS, A. *Op.cit.*, p.76-163.

- HENICHE, F. *Op.cit.*, p.28.

3- NAAS, A. *Op.cit.*, p.132-133.

4- HENICHE, F. *Op.cit.*, p.33-42.

- NAAS, A. *Op.cit.*, p.162.

Par le biais de cette loi, y a eu la création de divers organes de différentes fonctions pour la régulation centrale monétaire tel que : le conseil de la monnaie et du crédit (CMC), la commission bancaire et la centrale des risques bancaires. ⁽¹⁾

A. Le conseil de la monnaie et du crédit

Le conseil de la monnaie et du crédit représente l'autorité monétaire, qui dicte les règlements bancaire et financiers en rapports avec divers domaines tel que l'émission de la monnaie, les conditions d'agrément et d'établissement des banques et établissements financiers, les normes et conditions des opérations de la banque centrale et des opérations de réescompte. ⁽²⁾

B. La commission bancaire

Elle désigne l'organe de contrôle et de surveillance de l'application de la réglementation bancaire, elle est chargée aussi de l'application de sanctions à l'égard des banques. ⁽³⁾

C. La centrale des risques bancaires

C'est l'organe qui oblige les banques à respecter les ratios de couverture et de division des risques. ⁽⁴⁾

Durant cette période y a eu la promulgation de l'ordonnance N°01-01 du 27 février 2001, qui vient modifier et compléter la loi 90-10 et diviser le conseil de la monnaie et du crédit en deux groupes : ⁽⁵⁾

1- Règlement N°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit. Journal officiel, N°16, 18/04/1990, p. 450.

- HENICHE, F. *Op.cit.*, p.33-42.

- NAAS, A. *Op.cit.*, p.162.

2- Règlement N°90-10 du 14 avril 1990. *Op.cit.*

- NAAS, A. *Op.cit.*, p.175.

- HENICHE, F. *Op.cit.*, p.42.

3- *Ibid.*, p.43.

- ZOURDANI, Safia. Le financement des opérations du commerce extérieur en Algérie : cas de la BNA. Mémoire de magister. Monnaie-finance-banque, Tizi-Ouzou : université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou, FSEGC, 2012, p.12.

4- Règlement N°01-01 du 09 janvier 2001 portant agrément d'un établissement financier. Journal officiel, N°06, 21/01/2001, p.24.

- HENICHE, F. *Op.cit.*, p.49.

-Règlement N°90-10. *Op.cit.*

5- NAAS, A. *Op.cit.*, p.175-176.

- Le conseil d'administration, ayant pour fonction d'administrer et de diriger la banque d'Algérie
- Le conseil de la monnaie et du crédit joue le rôle de l'autorité monétaire.

A la fin de 2001, le système bancaire algérien est constitué de 26 banques et établissements financiers, privés et mixtes, agréés par le conseil de la monnaie et du crédit.⁽¹⁾

En 2003, après la faillite des deux banques EL Khalifa et la banque pour le commerce et l'industrie d'Algérie (B.C.I.A), les pouvoirs publics furent obligés de trouver une refonte de la loi sur la monnaie et du crédit, dans le but d'éviter cette situation financière dans le futur. Et afin d'atteindre cet objectif, il y a eu en 2003 l'adoption de l'ordonnance N°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et le crédit (O.M.C). A travers cette ordonnance le législateur a voulu concrétiser trois objectifs, que voici :⁽²⁾

- Permettre à la banque d'Algérie de mieux exercer ses prérogatives,
- Renforcer la concertation entre la Banque d'Algérie et le gouvernement en matière financière,
- Permettre une meilleure protection des banques de la place et de l'épargne publique.

La liste des banques agréées établie par la banque d'Algérie est annuellement publiée au journal officiel. Le 02 janvier 2017, cette dernière a regroupé 6 banques publiques (banque extérieure d'Algérie, banque nationale d'Algérie, crédit populaire d'Algérie, banque de développement local, banque de l'agriculture et du développement rural, Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance) et 14 banques privées (Banque Al Baraka d'Algérie ; Citibank N.A Algeria, Arab Banking Corporation Algeria ; Natixis Algérie ; Société Générale Algérie, Arab Bank PLC Algeria, BNP Paribas Al-Djazair, Trust Bank Algeria, The Housing Bank For Trade And Finance Algeria, Gulf Bank Algérie, Fransabank Al-Djazair, Crédit Agricole Corporate et Investment Bank Algérie, H.S.B.C Algeria, Al Salam Bank Algeria).⁽³⁾

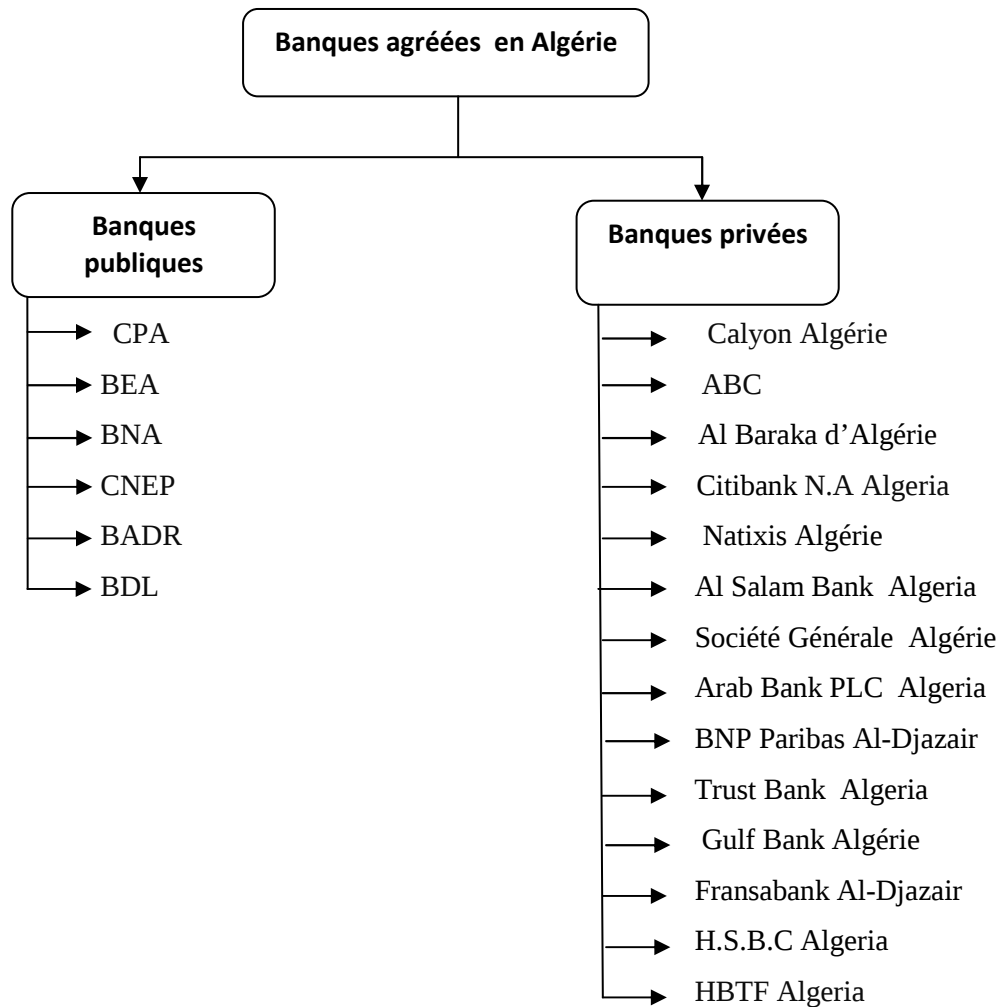
1- NAAS, A. *Op.cit.*, p.280.

2- ZOURDANI, S. *Op.cit.*, p.13.

3- Décision n° 17-01 du 4 Rabie Ethani 1438 correspondant au 2 janvier 2017 portant publication de la liste des banques et de la liste des établissements financiers agréés en Algérie. Journal officiel, 11/01/2017, n°02, p25-26.

Le schéma qui suit représente l'ensemble des banques qui compose le système bancaire algérien :

Figure n°1 : Liste des banques agréées en Algérie



Source : Etablie par nous mêmes

Section II: Les conditions d'installation des banques multinationales dans la réglementation bancaire algérienne

L'installation des banques multinationales en Algérie est une activité réglementée par divers règlements tel que : le règlement N°91-10 du 14 août 1991 portant sur les conditions d'ouverture des bureaux de représentation de banques et établissements financiers, ⁽¹⁾ le règlement N°93-01 du 3 janvier 1993 fixant les conditions de constitution de banques et d'établissements financiers et d'installation de succursales de banques et établissements financiers étrangers et l'instruction N° 11-07 du 23 décembre 2007 fixant les conditions de constitution de banque et d'établissement financier et d'installation de succursales de banques et d'établissements financiers étrangers (instruction en vigueur).⁽²⁾

La procédure d'installation des banque multinationales sur le système bancaire algérien selon l'instruction en vigueur, comprend 4 conditions, on distingue :⁽³⁾

- Autorisation et agrément
- Le capital minimum exigé
- Conditions d'implantation du réseau
- L'immatriculation pour les opérations de commerce extérieur et /ou de change manuel

§1. Autorisations et agréments

Selon l'instruction en vigueur (N°11-07 du 23 décembre 2007), l'obtention de l'autorisation et de l'agrément liés à l'installation d'une banque multinationale sur le territoire algérien, doit répondre à diverses conditions : ⁽⁴⁾

1- FULL TECHNOLOGIE SOLUTIONS. Le portail du Secteur Bancaire Algérien [en ligne]. (Le 30/04/2014, 02/05/2016) Disponible sur : <https://www.algeriabanks.com/index.php/la-reglementation-bancaire/creation-de-banques-etablissemest-financiers> (consulté le 23/04/2017 à 14h26).

- Règlement N°91-10 du 14 aout 1991 portant condition d'ouverture des bureaux de représentation de banques et établissements financiers étrangers. Journal officiel, N°25, 01/04/1992, p. 450.

2- Règlement N°93-01 du 03 janvier 1993 fixant les conditions de constitution de banque et d'établissement financier et d'installation de succursale de banque et d'établissement financier étranger. Journal officiel, N°25, 01/04/1992, p. 13.

3- FULL TECHNOLOGIE SOLUTIONS. *Op.cit.*

4- *Ibid.*

- BANQUE D'ALGÉRIE. Banque d'Algérie [en ligne]. (20/09/2007) Disponible sur : <http://www.bank-of-algeria.dz/html/legist37.htm> (consulté le 30/04/2017 à 20h53).

A. La demande d'autorisation de construction

- Pour obtenir une autorisation du conseil de la monnaie, les promoteurs doivent fournir à l'appui de la demande d'autorisation un dossier en sept exemplaires comprenant des réponses aux questionnaires fixés par cette instruction. Ces derniers comprennent des éléments d'appréciation et de l'information précis relatifs notamment à la qualité et à l'honorabilité des promoteurs et de leurs garants éventuels, à la liste des principaux dirigeants, aux capacités financières et techniques ainsi qu'au programme d'activité.
- Les promoteurs sont tenus à l'appui de la demande d'autorisation, d'adresser au Gouverneur de la banque d'Algérie, président du conseil de la monnaie et du crédit, une lettre d'engagement des apporteurs de capitaux, certifiant sur l'honneur de la véracité des informations fournis et dans laquelle il s'engagent à informer de tout changement significatif des renseignements.
- Les promoteurs s'engagent également à fournir annuellement toutes les informations financières que la succursale est tenue de transmettre à la banque d'Algérie et à se soumettre aux dispositions prévus à l'article 99 de l'ordonnance 03-11 du 26 août 2006 relative à la monnaie et au crédit.

B. La demande d'habilitation des dirigeants

Les dirigeants des succursales et les représentants des banques étrangères doivent, préalablement à l'installation dans leur fonction, obtenir l'agrément du gouverneur de la banque d'Algérie. ⁽¹⁾

Les dirigeants soumis à l'agrément du gouverneur de la banque d'Algérie, au sens de la présente instruction, sont :⁽²⁾

- Les membres de l'organe délibérant, selon le cas, du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance.

1- FULL TECHNOLOGIE SOLUTIONS. *Op.cit.*

- BANQUE D'ALGÉRIE. *Op.cit.*

2- FULL TECHNOLOGIE SOLUTIONS. *Op.cit.*

- BANQUE D'ALGÉRIE. *Op.cit.*

- Outre le président du Conseil d'Administration, au moins une personne parmi celles ayant la responsabilité la plus élevée au sein de la banque ou de l'établissement financier ;
- Les membres du directoire dont le Président, pris en cette qualité, dans le cas des banques et établissements financiers dotés d'un conseil de surveillance ;
- Le Directeur Général et au moins deux personnes parmi celles ayant la responsabilité la plus élevée désignée par l'organe habilité de la maison-mère pour les succursales des banques et des établissements financiers étrangers ;
- La personne désignée pour la direction du bureau de représentation désignée par l'organe habilité du siège.

La demande d'agrément du dirigeant doit être appuyée du dossier de l'intéressé. Elle est adressée par la banque au gouverneur de la banque d'Algérie.

Le dossier visé, doit comporter les renseignements permettant d'apprécier que l'intéressé remplit les conditions prévues par la réglementation en vigueur notamment celles relatives à:⁽¹⁾

- L'état civil ;
- Son honorabilité ;
- Son expérience professionnelle ;
- Ses qualifications ;
- Le statut de résident en Algérie pour les deux dirigeants responsables au sens de l'article 90 de l'ordonnance 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

Le dossier préalablement cité doit comprendre notamment :⁽²⁾

- Une lettre d'engagement
- Un questionnaire accompagné des pièces justificatives
- Une charte de pouvoirs de chacun des dirigeants

1- FULL TECHNOLOGIE SOLUTIONS. *Op.cit.*

- BANQUE D'ALGÉRIE. *Op.cit.*

2- FULL TECHNOLOGIE SOLUTIONS. *Op.cit.*

- BANQUE D'ALGÉRIE. *Op.cit.*

- Un extrait du casier judiciaire N°3, ou le cas échéant, un document équivalent pour les ressortissants étrangers.

Tout changement d'un des éléments d'information contenus dans le dossier d'un dirigeant, doit être porté à la connaissance du gouverneur de la banque centrale. Aussi toute modification qui affecterait la composition du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire doit être portée à la connaissance du gouverneur ainsi que le motif de la modification.

La fin de fonction de tout dirigeant doit être immédiatement portée à la connaissance du gouverneur de la banque d'Algérie avec l'indication du motif. Il est aussi nécessaire de préciser que le gouverneur de la banque centrale peut procéder au retrait de l'agrément à un dirigeant si par exemple il ne répond plus aux exigences d'honorabilité et/ou de moralité.⁽¹⁾

C. La demande d'agrément

Les promoteurs ayant obtenu l'autorisation, disposent d'un délai maximum de douze (12) mois pour requérir, auprès du gouverneur de la banque d'Algérie l'agrément permettant à la multinationale d'exercer son activité.⁽²⁾

A l'appui de la demande d'agrément, les fondateurs d'une banque étrangère doivent remettre un dossier de sept (7) exemplaires comportant :⁽³⁾

- La lettre d'engagement approuvée par l'assemblée générale des actionnaires signée par le président de l'organe délibérant de la banque
- L'original des statuts et du pacte d'associés établis par acte notarié ou la copie certifiée conforme des statuts du siège lorsqu'il s'agit d'une succursale de banque étrangère ;

1- FULL TECHNOLOGIE SOLUTIONS. *Op.cit.*

- BANQUE D'ALGÉRIE. *Op.cit.*

2- FULL TECHNOLOGIE SOLUTIONS. *Op.cit.*

- BANQUE D'ALGÉRIE. *Op.cit.*

3- FULL TECHNOLOGIE SOLUTIONS. *Op.cit.*

- BANQUE D'ALGÉRIE. *Op.cit.*

- La copie légalisée du registre de commerce ;
- La copie légalisée de la déclaration d'existence fiscale établie auprès de la recette des impôts du lieu d'implantation du siège social ;
- L'attestation de libération en totalité du capital minimum ou de la tranche du capital social lorsqu'elle excède le capital minimum ou de la dotation en capital auprès du notaire et la photocopie légalisée du reçu de versement effectif dans un compte bancaire
- L'attestation de rapatriement de devises pour les actionnaires non-résidents ;
- L'original du rapport portant valeur des apports en nature établi par les commissaires aux apports ;
- Le procès-verbal notarié de l'assemblée générale constitutive portant notamment élection de son président ou le procès-verbal du conseil de surveillance portant nomination des membres du directoire et de son président ou le procès-verbal du conseil d'administration ou du conseil de surveillance de la banque étrangère relatif aux pouvoirs accordés aux dirigeants de la succursale ;
- Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire portant désignation des membres de l'organe délibérant, le procès-verbal de l'organe délibérant du siège désignant au moins deux (02) personnes chargées de l'activité et de la succursale ;
- L'approbation par le Gouverneur de la Banque d'Algérie des membres de l'organe délibérant, du ou des personnes chargées de la gestion et de la direction de la succursale ;
- Le procès-verbal de la réunion de l'organe délibérant portant notamment élection de son président et désignation du ou des directeurs généraux ;

- La copie légalisée du titre de propriété ou du contrat de location des locaux devant abriter le siège de la banque étrangère avec adresse et numéro de téléphone / fax ;
- Etat du patrimoine établi par devant notaire pour les apporteurs de capitaux personnes physiques.

Les fondateurs d'une banque étrangère remettent également une étude détaillée de mise en œuvre du projet.⁽¹⁾

§2. Le capital minimum exigé

Selon le règlement N° 08-04, les banques-mères sont tenues d'affecter à leurs succursales, autorisées par le conseil de la monnaie et du crédit pour effectuer des opérations de banque en Algérie, une dotation au moins égale au capital minimum exigé pour la constitution de banques de droit algérien qui est de dix milliards de dinars (10.000.000.000 DA). Cette dotation doit être libérée en totalité et en numéraire.⁽²⁾

§3. Conditions d'implantation du réseau

L'implantation du réseau des banques est conditionnée par différents éléments, on distingue:⁽³⁾

- Une déclaration du président directeur général doit être adressée au gouverneur de la banque d'Algérie au moins (2) deux mois avant la réalisation effective de l'opération d'ouverture du guichet. Cette dernière doit comporter les éléments d'information suivants :

1- FULL TECHNOLOGIE SOLUTIONS. *Op.cit.*

- BANQUE D'ALGÉRIE. *Op.cit.*

2- Règlement N°08-04 du 23 décembre 2008 relatif au capital minimum des banques et établissements financiers exerçant en Algérie. Journal officiel, N°72, 27/12/2008, p. 27.

- FULL TECHNOLOGIE SOLUTIONS. *Op.cit.*

- BANQUE D'ALGÉRIE. *Op.cit.*

3- FULL TECHNOLOGIE SOLUTIONS. *Op.cit.*

- BANQUE D'ALGÉRIE. *Op.cit.*

- Sa localisation et son classement selon la catégorie et selon sa compétence Conformément à la réglementation en vigueur.
- La nature des opérations de banque envisagées.
- Les modes et conditions de son fonctionnement liés notamment aux horaires d'ouverture et de fermeture ainsi que le manuel de procédures d'exécution des tâches.
- Les conditions de prise en charge convenable de la sécurité des biens et des personnes.
- La qualification du responsable.
- Le ratio d'encadrement, en termes de ressources humaines, que la banque s'engage à respecter en toutes circonstances.
- Toute autre information jugée utile pour la Banque d'Algérie.
- Une déclaration du président directeur général doit être adressée au gouverneur de la banque centrale un (1) mois avant toute transformation, transfert ou fermeture d'un guichet d'une banque.
- Les banques sont tenues d'adresser à la banque d'Algérie au 31 décembre de chaque année l'état actualisé de leur réseau selon un canevas géographique ainsi que toutes les informations jugées utiles pour la banque d'Algérie.

§4. L'immatriculation pour les opérations de commerce extérieur et /ou de change manuel

Pour l'exercice des opérations de commerce extérieur ou de change manuel, une demande d'autorisation doit être adressée à la banque d'Algérie par la direction générale de la banque agréée. Cette demande doit préciser que le guichet concerné dispose de moyens humains et matériels lui permettant d'assurer, dans les meilleures conditions, la réalisation de ses opérations. ⁽¹⁾

Le numéro d'immatriculation est acquis suite à l'obtention de l'autorisation de la banque d'Algérie pour effectuer les opérations de commerce extérieur et /ou de change manuel. ⁽²⁾

Les guichets de banque, intermédiaires agréés, autorisés à traiter des opérations de commerce extérieur et de change manuel sont tenus de faire, à l'intention de la Banque d'Algérie, les déclarations prévues par la réglementation en vigueur. ⁽³⁾

Section III : présentation des banques multinationales implantées en Algérie

Le système bancaire algérien comprend plusieurs banques multinationales, plus précisément quatorze (14) banques : ⁽⁴⁾

- AL Salam Bank Algeria
- AGB Algeria Gulf Bank
- Arab Bank PLC Algeria
- Arab Banking Corporation "ABC" Algeria

1- FULL TECHNOLOGIE SOLUTIONS. *Op.cit.*

- BANQUE D'ALGÉRIE. *Op.cit.*

2- FULL TECHNOLOGIE SOLUTIONS. *Op.cit.*

- BANQUE D'ALGÉRIE. *Op.cit.*

3- FULL TECHNOLOGIE SOLUTIONS. *Op.cit.*

- BANQUE D'ALGÉRIE. *Op.cit.*

4- Y LOUNIS, Khadidja. Algérie 360° [en ligne]. (26/11/2008, 24/11/2016) Disponible sur : www.algerie360.com/algerie/26-banques-et-etablissements-financiers-agrees-cetelem-a-maintenu-ses-activites-en-algerie/ (consulté le 02/03/2017 à 17h00).

- Banque Al Baraka (finance islamique) Algérie
- BNP Paribas Al-Djazair
- Calyon Algérie ex crédit Agricole CIB Algérie SPA
- Citibank N.A Algérie
- Fransabank Al-Djazair
- HSBC Algérie
- Natixis Banque Algérie
- Société général Algérie
- Trust Bank Algéria
- The Housing Bank for Trade and Finance HBTF Algeria

§1. Al Salam Bank Algeria

Al Salam Algeria a été créée en septembre 2008; autorisée par la Banque d'Algérie pour commercer à pratiquer son activité et fonctionnant conformément à la législation algérienne et en conformité avec les dispositions de la charia islamique dans toutes ses relations. ⁽¹⁾

Elle suggère une gamme de produits et de services innovants qui répondent aux besoins de sa clientèle; que ce soit sur le plan des financements ou elle propose différentes formules telle que le leasing, mourabaha...etc, ou sur le plan du commerce extérieur dans lequel elle propose des méthodes de paiement au niveau international (exportation documentaire), ainsi que sur le plan des investissements. ⁽²⁾

Al Salam Bank Algeria met à la disposition de sa clientèle des services innovants, exemples :

- Le service de transfert d'argent aux moyens d'instruments de paiements automatisés.
- E-mail « service soafti »
- Carte de paiement électronique « sûr » ... etc.

1- AL SALAM BANK ALGERIA. Al salam bank[en ligne]. (15/04/2006, 05/03/2017) Disponible sur : <http://www.alsalamalgerie.com/?path=catalogue.produits.famille.3> (consulté le 02/03/2017 à 17h10).

2- Ibid.

§2. AGB Algeria Gulf Bank

AGB est une filiale de Burgan Bank Group membre d'un des plus important groupe d'affaires du moyen orient KIPCO « kuwait projects company »; créée en 1975, le groupe KIPCO détient des intérêts dans plus de 60 sociétés dans 24 pays principalement dans les pays arabes. Ses principaux secteurs d'activités sont le secteur financier, des medias, la santé, l'immobilier, le tourisme et l'industrie.

AGB est une banque commerciale de droit algérien, au capital de 10000000000 DZD. Elle a débuté son activité en mars 2004, elle a pour objectif principal de contribuer au développement économique et financier de l'Algérie en offrant une multitude de produits et de services innovants.

Les produits proposés par AGB sont des produits bancaires conventionnels aux préceptes de la chariâa. Elle dispose aujourd'hui d'un réseau de 63 agences afin d'être plus proches de sa clientèle.⁽¹⁾

§3. Arab Banking corporation "ABC" Algérie

C'est la première banque multinationale à être autorisée à s'installer en Algérie en vertu de la législation algérienne par une décision officielle du conseil de la monnaie et du crédit de la banque d'Algérie (CNMC) en septembre 1998.

ABC Banque a débuté ses activités le 02 décembre 1998, ouvrant sa succursale principale dans la capitale à Bir Mourad Raïs.⁽²⁾

Les principaux actionnaires qui composent la banque ABC sont :

- Arab Banking Corporation BSC, qui détient 87,62%.
- La société arabe d'investissement (Taic) Riadh détient 4,18%.
- La compagnie Algérienne d'assurance et de réassurance (CAAR) Alger détient 2,09%.
- La société financière internationale (SFI) Washington détient 1,85%.
- Autres investisseurs privés algériens 4,26%.

1- AGB ALGERIA GULF BANK. Gulf bank Algeria simplifions la banque[en ligne]. (02/10/2004) Disponible sur : <https://www.agb.dz/article-viewcat-1-111111-143-129-9.html> (consulté le 02/03/2017 à 17h14).

2- BANK ABC. Bank abc [en ligne]. (25/11/2014, 19/05/2015) Disponible sur : <https://www.bank-abc.com/EN/ABCWORLD/Africa/Algeria/Pages/default.aspx> (consulté le 02/03/2017 à 17h20).

§4. Banque Al Baraka (finance islamique) Algérie

Elle fut Créée le 20 mai 1992, elle entama ses activités bancaires durant le mois de septembre 1991, avec un capital de 5000000000DA. C'est le premier établissement bancaire à capitaux mixtes (publics et privés). ⁽¹⁾

Régie par les dispositions de la loi N° 90/10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, elle est habilitée à exercer l'ensemble des opérations bancaires, de financement et d'investissement selon les principes de la chariâa islamique. ⁽²⁾

Parmi les actionnaires d'Al Baraka on trouve :

- La banque de l'agriculture et du développement rural (Algérie) BADR.
- Le groupe d'Allah Al Baraka (Arabie Saoudite).

Plusieurs faits ont marqué l'histoire de cette banque, et ils se présentent comme suit : ⁽³⁾

- En 1991 il y a eu la création de la banque Al Baraka d'Algérie.
- En 1994, la banque a trouvé sa stabilité et équilibre financier.
- En 1999, la banque participe à la création de la société d'assurance Al Baraka oua al Amane.
- En 2000, la banque a été classée au premier rang parmi les établissements bancaires à capitaux privés.
- En 2002, Al Baraka a connu un redéploiement sur de nouveaux segments de marché, ceux des professionnels et des particuliers.
- En 2006, la banque a connu une augmentation du capital à 2.500.000.000 DA.
- En 2009, elle a connu la deuxième augmentation du capital à 10.000.000.000 DA.

1- BANQUE AL BARAKA. Al baraka[en ligne]. (08/12/1995, 05/03/2017) Disponible sur : https://www.albaraka-bank.com/fr/index.php?option=com_content&task=view&id=218&Itemid=28 (consulté le 02/03/2017 à 17h25).

2- *Ibid.*

3- *Ibid.*

§5. BNP Paribas Al-Djazair

BNP Paribas Al-Djazair est une filiale à 100% du groupe BNP Paribas. Elle introduit le territoire algérien à partir d'un bureau de représentation du groupe à travers la BNC (actuelle BNA) en 2000. ⁽¹⁾

Cette banque a vu le jour en 2002, elle détient actuellement 71 agences ouvertes, avec une implantation dans 19 wilayas. Elle fait partie des plus importantes banques du secteur privé sur le territoire algérien.

BNP Paribas Al-Djazair propose une gamme variée de produits adaptés aux besoins et attentes de sa clientèle exemples :⁽²⁾

- Elle permet de disposer de moyen de paiement et retrait.
- Permet de consulter et gérer votre compte à distance : banque en ligne, centre de relation clients, GAB ... etc.
- Des solutions de financement sur mesure pour concrétiser tous vos projets.

§6. Calyon Algérie ex crédit Agricole CIB Algérie SPA

Cette banque a été créée en mai 2007, son activité est dédiée aux grandes entreprises et multinationales opérant en Algérie, exerçant dans le secteur de l'énergie, l'agroalimentaire, le transport, télécom...etc.

La banque accompagne également les clients du groupe crédit Agricole ayant des relations d'affaires avec l'Algérie. ⁽³⁾

1- BANQUE BNP PARIBAS AL-DJAZAIR. Bnp paribas la banque d'un monde qui change [en ligne]. (12/06/2011) Disponible sur : <https://www.bnpparibas.dz/nous-connaitre/> (consulté le 02/03/2017 à 17h30).

2- *Ibid.*

3- BANQUE CALYON ALGÉRIE. Crédit agricole corporation & investment bank [en ligne]. (03/04/2003, 30/03/2017) Disponible sur : <http://www.ca-cib.fr/implantations/algerie.htm> (consulté le 02/03/2017 à 17h30).

Elle propose une panoplie de produits bancaires, présente à Alger, elle met à la disposition de sa clientèle des produits sécurisés et des outils internet interactifs permettant d'interagir à distance avec ses clients (notamment dans le traitement des opérations de commerce extérieur)⁽¹⁾.

§7. Citibank N.A Algérie

Cette banque fait partie des première banques étrangères à s'implanter en Algérie, un bureau de représentation a été crée à Alger en 1991, c'est la première institution étrangère à demander et à obtenir une licence de banque commerciale en 1997, sa succursale a vu ouvrir ses portes en 1998.⁽²⁾

Ces dernières années la Citibank a participé à l'organisation et au financement de grands projets en Algérie dans une multitude de secteurs de l'économie tel que le secteur de l'énergie, télécommunication, la construction... etc.

La Citibank offre une gamme de services bancaires aux entreprises, y compris le financement commercial, les services d'investissement, le dépôt, la gestion de trésorerie et la banque électronique.⁽³⁾

§8. Fransabank Al-Djazair

La Fransabank Al-Djazair est une banque sous forme d'une société par actions à capitaux mixtes majoritairement libanaise, elle est présente dans différents pays exemples l'Algérie, Liban, France, Syrie, Soudan, Cuba, Biélorussie, Chypre, Iraq, Emirats Arabes unis, Cote d'Ivoire. Elle a débuté son activité en Algérie le 1 octobre 2006 elle a particulièrement marqué sa présence dans les villes suivantes : Oran et Constantine. Elle possède une dizaine de filiales spécialisées dans divers domaines que voici :⁽⁴⁾

1- BANQUE CALYON ALGÉRIE., *Op.cit.*

2- CITIBANK N.A ALGÉRIA. Citi [en ligne]. (06/04/1998, 21/10/2015) Disponible sur : <http://www.citigroup.com/citi/about/countrypresence/algeria.html> (consulté le 02/03/2017 à 17h34).

3- *Ibid.*

4- FRANSBANK AL-DJAZAIR. Fransbank el djazair spa [en ligne]. (13/02/2006) Disponible sur : http://www.fransbank.dz/index.php?option=com_content&view=article&id=2&Itemid=110 (consulté le 02/03/2017 à 17h40).

- La banque de détail.
- L'étude de projets.
- La structuration de financements.
- La banque d'investissement.
- Le crédit bail.
- La bancassurance et l'immobilier.

La Fransabank Al-Djazair met à la disposition de sa clientèle une panoplie de produits et de services bancaires.

§9. HSBC Algérie

HSBC fait partie des premiers groupes financiers et bancaires au monde, Elle est présente dans 70 pays que se soit en Europe, Asie, Moyen-Orient, en Afrique, Amérique du nord ou Amérique latine. Cette dernière s'est implantée en Algérie en août 2008 quand HSBC France a ouvert une agence et un siège social à Alger, puis celle-ci fut suivie par l'ouverture d'une seconde agence à Hydra (Alger) en 2008, et l'ouverture d'un troisième siège à Oran en septembre 2012. ⁽¹⁾

HSBC propose différents produits et services bancaires aux entreprises et aux particuliers. Elle exerce quatre activités : ⁽²⁾

- Banque de particuliers et de gestion de patrimoine.
- Banque d'entreprise.
- Banque de financement, d'investissement et de marchés.
- Banque privée pour la gestion de fortunes.

1-BANQUE HSBC ALGÉRIE. Hsbc[en ligne]. (29/01/1999, 30/01/2017) Disponible sur : <http://www.about.algeria.hsbc.com/fr-fr/hsbc-in-algeria> (consulté le 02/03/2017 à 17h43).

2- *Ibid.*

§10. Natixis Banque Algérie

Natixis Banque Algérie s'est implanté en Algérie en 1999, filiale du groupe BPCE Algérie adossée à Natixis. ⁽¹⁾

Cette dernière dispose d'un réseau de 28 agences réparties sur tout le territoire algérien exemple Annaba, Akbou, Tizi-Ouzou, Chlef, Tlemcen ...etc.

Cette banque offre une gamme étendue de produits et services financiers aux : ⁽²⁾

- Grandes entreprises.
- PME- PMT.
- Professionnels et particuliers algériens.

Elle établit un véritable partenariat avec tous ses clients grâce à différentes approches telle que : ⁽³⁾

- Le conseil à forte valeur ajoutée pour apporter des solutions adéquates
- Un accompagnement de proximité grâce à leur réseau d'agence
- Une personnalisation de la relation client.

§11. Société générale Algérie

Cette banque fait partie des tous premiers groupes européens de services financiers, présents dans 76 pays notamment en Algérie où elle fait partie des toutes premières banques privées à s'implanter.

La Société générale Algérie (filiale) est détenue à 100% par le groupe société générale, elle a ouvert ses portes en 2000, elle compte 87 agences dont 11 centres d'affaires ou Business centre dédié à la clientèle des entreprises.

Cette dernière comprend plus de 370000 clients qu'ils soient particuliers ou professionnels ou bien des entreprises auxquelles elle propose une large gamme de produits et services bancaires. ⁽⁴⁾

1-BANQUE NATIXIS ALGÉRIE. Natexis Algérie[en ligne]. (17/09/2007) Disponible sur : http://www.natixis.dz.php?option=com_content&view=article&id=87&Itemid=512&lang=fr (consulté le 02/03/017 à 17h50).

2- *Ibid.*

3- *Ibid.*

4- BANQUE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALGÉRIE. Société générale Algérie [en ligne]. (08/11/2008) Disponible sur : http://www.societegenerale.dz/nous_connaitre.html (consulté le 02/03/017 à 17h55).

§12. Trust Bank Algérie

Trust Bank Algérie est une banque de droit algérien à capitaux privés, elle a été créée le 30 décembre 2002 sous forme de SPA, son capital initial était de 750 millions de dinars. Elle compte différentes agences sur le territoire national. ⁽¹⁾

L'actionnariat de la banque est composé des membres fondateurs suivants : Trust Algeria Assurances Réassurances, Qatar General Insurance and Réassurance, Trust international Insurance. ⁽²⁾

§13. HBTF Algeria (The Housing Bank for Trade and Finance)

HBTF Algeria a débuté ses activités en octobre 2003, elle a pour mission d'offrir à ses clients des produits et services bancaires modernes est de qualité conforme à leurs besoins. Pour répondre aux besoins des ses clients qui sont de plus en plus diversifiés, HBTF a récemment élargi son activité à la finance islamique par la mise à dispositions des entreprises des financements conformes à la shariâa. Cette banque possède un réseau qui est établi dans diverses villes Alger, Oran, Blida, Sétif, Bejaïa, Constantine. ⁽³⁾

§14. Arab Bank PLC Algeria

L'Arab Bank est un groupe bancaire et financier Jordanien créé en 1930, il a débuté ses activités à Jérusalem comme une petite banque pour devenir l'un des plus importants groupes au Moyen-Orient, il est présent dans 30 pays avec plus de 500 agences. Son siège social est basé à Amman. ⁽⁴⁾

1- TRUST BANK ALGERIA. Trust banque Algeria[en ligne]. (10/11/2010) Disponible sur : <http://www.trust-bank-algeria.com/pr%C3%A9sentation> (consulté le 02/03/017 à 18h00).

2- *Ibid.*

3- BANQUE HBTF ALGERIA. Housing bank [en ligne]. (22/06/2005, 21/06/2016) Disponible sur : <http://www.housingbankdz.com/index.php/fr/presentation/nous-connaître> (consulté le 02/03/017 à 18h10).

4- ARAB BANK PLC ALGERIA. Arab bank success is a journey [en ligne]. Disponible sur : <http://www.arabbank.dz/fr/default.aspx> (consulté le 02/03/017 à 18h20).

Conclusion

D'après tout ce qui a été précédemment dit, on peut dire qu'après l'indépendance le système bancaire algérien est passé par diverses périodes d'évolution, ce qui a permis la création de divers organismes tel que la banque d'Algérie, la commission bancaire ainsi que de diverses banques publiques tel que la BNA, CPA, BADR et privées, tout cela à contribuer à son développement.

Afin d'accéder et de faire partie du secteur bancaire algérien, plusieurs conditions doivent être remplies par les banques étrangères plus exactement 4, celle liée à l'autorisation et l'agrément, celle qui touche au capital minimum, aux conditions d'implantation du réseau et l'immatriculation pour les opérations de commerce extérieur et /ou de change manuel.

Quatorze banques étrangères ont réussi à obtenir l'agrément auprès de la banque d'Algérie Et donc exerce leurs activités au sein du territoire algérien suivant le droit algérien, parmi ces dernières on retrouve la société générale, BNP Paribas, Trust banque, Citibank.

Chapitre III

Impact de l'implantation des
banques multinationales sur le
système bancaire algérien
(1990-2013)

Introduction

A partir des années 1980, dans un contexte de mondialisation, de nombreux pays en développement ont mis en application des réformes économiques basées sur des programmes de libéralisation de leur économie nationale.

Dans ce sillage, de nombreux pays ont accepté d'appliquer des programmes d'ajustements structurels (PAS), dont le but est d'instaurer les mécanismes de marché d'une part et de stimuler la croissance d'autre part. En ce qui concerne l'Algérie, elle a entrepris dès le début des années 1988 un vaste mouvement de réformes économiques dont l'objectif est de rompre avec l'ancien système de planification centralisé et à favoriser la mise en place des mécanismes de marché.

La libéralisation du secteur bancaire algérien intervient avec la promulgation de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, et cela a permis l'implantation des banques privées nationales et internationales, et cette action est censée entraîner un renforcement patrimonial des banques publiques et une amélioration de l'intermédiation bancaire.⁽¹⁾

Pour cette raison, ce troisième chapitre aura pour sujet l'impact de l'implantation des banques multinationales sur le système bancaire algérien (1990-2013), afin de développer cette idée, ce chapitre sera divisé en quatre sections: Impact de l'implantation des banques multinationales sur l'environnement concurrentiel en Algérie (section I), Impact de l'implantation des banques multinationales sur le marché des ressources et sur le marché du crédit en Algérie (Section II), Impact de l'implantation des banques multinationales sur les services bancaires et la bancarisation (Section III), Impact de l'implantation des banques multinationales sur le financement de l'économie algérienne (Section IV).

1- ARROUDJ, Halim. Réforme et modernisation du système bancaire algérien durant la période 1990-2010. Thèse de doctorat, sciences commerciales, Oran : université d'Oran 2, 2014-2015, p.7-8. Format PDF. Disponible sur : <http://www.univ-oran2.dz/index.php/fr/fsecsgetdfr/245-reforme-et-modernisation-du-systeme-bancaire-algerien-durant-la-periode-1990-2010> (consulté le 30/05/2017).

- REKIBA, Salima. Le système bancaire algérien. Revue des sciences humaines, mars 2014, p.125-126.

Section I : Impact de l'implantation des banques multinationales sur l'environnement concurrentiel en Algérie

Suite à la promulgation de la loi N° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, il y a eu l'implantation des banques multinationales au sein du système bancaire algérien, ces dernières détiennent une grande expérience dans le domaine bancaire que ce soit en matière de savoir-faire, du savoir communiquer et du savoir-être, ce qui a poussé les banques publiques algériennes à suivre leur exemple dont le but d'atteindre leurs niveaux, leur succès et rivaliser avec elles.⁽¹⁾ Tout ceci a conduit à la naissance d'un environnement concurrentiel entre les banques publiques et les banques multinationales qui n'existaient pas auparavant. Dans cette section nous allons développer les éléments suivants :⁽²⁾

- Le savoir-faire
- Le savoir communiquer
- Le savoir-être

§1. Le savoir-faire

Le savoir-faire des banques multinationales peut être défini comme l'ensemble des pratiques, connaissances, techniques, compétences et expériences qu'elles ont acquises lors de l'exercice de leurs fonctions dans leurs domaines d'activité, appelé par son équivalent anglo-saxon know—how.⁽³⁾

1- TAHRAOUI, Mohammed. Pratiques bancaires de banques étrangères envers les PME algérienne : *cas société générale Algérie*. Mémoire de magister. Finance et économie internationale. Oran : FSEGC, 2008, p.84. Format PDF. Disponible sur : http://www.memoireonline.com/02/09/1985/m_Pratiques-bancaires-de-banques-etrangees-envers-les-PME-Algeriennes-Cas-de-la-Societe-Generale-Alg17.html (consulté le 23/05/2017 à 9h12).

- BABA HAMED, Karima. Stratégies d'internationalisation des banques dans les pays en développement : *Cas de l'Algérie*. Mémoire de magister. Economie Internationale. Oran : Université d'Oran 2, 2015-2016, p.74. Format PDF. Disponible sur : http://www.univ-oran2.dz/images/these_memoires/FSC/Magister/TMSC12/Page%20de%20garde_M%C3%A9moire%20de%20Magister_%20BABA%20HAMED%20Karima.pdf (consulté le 20/05/2017 à 13h18).

2- *Ibid.*

3- PILLOU, Jean-François. L'Internaute[en ligne]. (18/11/1999-13/11/2016). Disponible sur : <http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/savoir-faire/> (Consulté le 23/05/2017).

Le savoir-faire des BMN se résume dans les points suivants :⁽¹⁾

- A. La gestion du risque
- B. L'innovation financière
- C. Les technologies d'information et de communication dans le secteur bancaire

A. La gestion du risque

Le risque est défini comme un : « *Danger, inconvénient plus ou moins probable auquel on est exposé* ». ⁽²⁾

En ce qui concerne le domaine bancaire, les banques sont soumises à plusieurs risques, qui se subdivisent en risques financiers et en risques non-financiers.

a. Les risques financiers

Le risque financier : « *Est un risque de perdre de l'argent suite à une opération financière (sur un actif financier) ou à une opération économique ayant une incidence financière (par exemple une vente à crédit ou en devises étrangères)* ». ⁽³⁾

Ce dernier comprend les risques suivants :

1. Risque de liquidité

C'est le risque pour une banque d'être dans l'incapacité de satisfaire la demande de dépôts des agents c'est-à-dire qu'elle est dans l'incapacité de convertir les dépôts en monnaie ou d'honorer ses engagements envers le système bancaire dans son ensemble. ⁽⁴⁾

2. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque le plus important et le plus dangereux auquel est exposée une banque, défini comme : « *le risque de perte sur une créance ou celui d'un débiteur (une entreprise défaillante par exemple) qui n'honore pas sa dette à échéance* ». ⁽⁵⁾

1- BABA HAMED, K. *Op.cit.*, p. 84

2- LAROUSSE.FR, Larousse [en ligne]. (21/06/2001-19/07/2017). Disponible sur : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/risque/69557> (consulté le 23/05/2017).

3- FLOER, Julien. Richesse et finance [en ligne]. (17/04/2015- 27/03/2017). Disponible sur : <http://www.richesse-et-finance.com/les-differents-types-de-risques-en-finance/> (Consulté le 23/05/2017).

4- ANSART, Sandrine., MONVOISIN, Virginie. Le métier du banquier et le risque : *la dénaturation des fonctions de financement du système bancaire*. Paris : l'harmattan, 2012, p.12-13.

5- KHAROUBI, Cécile. THOMAS, Philippe. Analyse du risque de crédit : *banque & marches*. 2^{ème} édition. Paris : RB Edition, 25/02/2016, p.5.

3. Risque de taux d'intérêt

Défini comme : « *le risque que fait courir, au porteur d'une créance ou à un emprunteur à taux fixe ou à taux variable, l'évolution des taux d'intérêt entre la date de contraction d'un engagement (prêteur ou emprunteur) et la date du règlement de la dette* ». ⁽¹⁾

4. Risque de change

Le risque de change est le risque de perte en capital qui découle de la variation défavorable des cours de change. ⁽²⁾

5. Risque de marché

Il peut être défini comme : « *Le risque de perte liée à l'évolution de la valeur de marché d'un portefeuille d'instruments financiers* ». ⁽³⁾

b. Les Risques non-financiers

Ces derniers comprennent :

- Le risque opérationnel.
- Les risques réglementaires et légaux.

1. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. ⁽⁴⁾

1- JEULIN ARNAUD. Mataf.net [en ligne]. (07/08/2002-09/01/2017). Disponible sur : <https://www.mataf.net/fr/edu/glossaire/risque-de-taux-d-interet> (consulté le 22/05/2017).
2- FONTAINE, Patrice. Risque de Change : *Gestion et couverture*. Paris : Economica, 2010, p.6.
3- FIMARKETS. Fimarkets[en ligne]. (09/05/2005-18/03/2017). Disponible sur : http://www.fimarkets.com/pages/risque_marche.php (Consulté le 23/05/2017).
4- BEN OTHMAN, Sami. Influence des risques opérationnels sur la réalisation des objectifs stratégiques d'une banque. Mémoire de master. Gestion des Risques en Finance et en Assurance. : Université méditerranéenne de Tunis, 2009, p.13-22.

2. Risque réglementaires et légaux

Le risque réglementaire est un risque auquel peut se confronter une banque lorsqu'elle ne respecte pas les lois et les réglementations qui lui sont applicables, dans ce cas cette dernière peut encourir des sanctions réglementaires et financières.

La gestion de ces risques est une activité primordiale et de grande importance pour les BMN, c'est pour cela qu'elles sont en constante recherche des meilleures techniques de gestion de ces derniers afin de se forger un avantage compétitif, suite à leurs implantations sur le territoire algérien, les banques publiques algériennes suivent cette ligne de conduite afin qu'elles soient à la hauteur de ces dernières.⁽¹⁾

B. L'innovation financière

D'après Gowland l'innovation peut se définir comme « l'introduction d'un nouveau produit sur le marché ou la production d'un produit existant, mais d'une nouvelle manière ».⁽²⁾

On distingue de manière générale entre deux formes d'innovation financière :

- Innovation de produits
- Innovation de processus

a. Innovation de produits

L'innovation de produits est définie comme : « l'introduction d'un bien ou d'un service nouveau ou sensiblement amélioré sur le plan de ses caractéristiques ou de l'usage auquel il est destiné ».⁽³⁾

b. Innovation de processus

Consiste en l'utilisation des nouvelles technologies dans la production d'un produit ou d'un service.

Les BMN sont continuellement à la recherche d'innovations financières dans le but d'augmenter leurs profits et améliorer leurs prestations, vu la concurrence qui sévit dans le système bancaire algérien après l'implantation de ces dernières, afin de s'imposer les banques

1- JEULIN ARNAUD. *Op.cit.*

2- SOBREIRA, Rogério. *Innovation financière et investissement : le cas de la titrisation*. Paris : De Boeck Supérieur, 2004, P. 116.

3- INSTITU NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES. Insee [en ligne]. (2012) Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1182> (24/05/2017).

publiques algériennes se sont appropriées ce rôle. Dans ce cadre on prend l'exemple de la mise en place de la télé compensation durant l'année 2006 et le développement de la carte de retrait.⁽¹⁾

C. Les technologies d'information et de communication dans le secteur bancaire

La majorité des BMN ont introduit les TIC dans leurs activités, que ce soit dans le relationnel ou dans leurs activités internes, au point d'atteindre un niveau supérieur de développement en proposant un large choix de services bancaires par tous les canaux.⁽²⁾

Tableau n°3 : Les prestations de service bancaire à distance des BMN

Type de relation	Exemples d'utilisation par le client	Exemples de canal d'accès
Accès aux informations		
- Accès à l'information interne ou externe à la demande	- Information sur les produits bancaires - Cours des devises - cotations boursière	- Internet - Minitel - Téléphonie
- Accès aux informations individualisées	- Relevé de comptes, encours carte bancaire - consultation de comptes	- GAB/DAB - Internet - Minitel
- Simulation	- Simulation de prêt - Simulation de portefeuille titres - Suivi de budget personnel	- Internet - Minitel - PC + logiciel Money
- Action sur le processus transactionnel		
- Opérations de base	- Virement bancaire - Remise de chèques	- GAB/DAB - Internet - Minitel - Automate bancaire
- Opérations évoluées	- Ordre d'achat ou de vente de titres - Octroi d'un prêt	- Internet - Minitel - Services bancaires téléphoniques
Communication interpersonnelle à distance		
- Communication en temps réel	- Opposition Carte bancaire - Situation d'urgence à l'étranger	- Centre d'appel téléphonique
- Communication en temps différé	- Réclamation - Prise de rendez-vous	- Internet (messagerie électronique) - Téléphonie

Source : Gerbaix S., « Banque et nouvelles technologie », CRÉDIT AGRICOLE S. A ., Horizons Bancaires n°316 février, 2003, p. 23.

1- SOBREIRA, R. *Op.cit.*, p.116.

2- BABA HAMED, K. *Op.cit.*, p.89.

A travers ce tableau, on peut constater la large panoplie de services bancaires à distance que proposent les BMN, qui s'étend du simple virement bancaire au relevé du compte à travers le canal internet.

Comme il a été précédemment dit, après l'implantation des BMN les banques publiques algériennes se sont trouvées confrontées à la naissance d'un environnement concurrentiel ainsi qu'à une révolution et le développement des moyens technologiques qui rendent l'accès aux informations beaucoup plus facile⁽¹⁾, ces dernières doivent donc intégrer le plus rapidement que possible les TIC que se soit dans leurs fonctionnements internes (back office), que dans leurs activités relationnelles (front office). Des efforts ont été faits à cet égard mais il reste tout de même modeste, comme le montre le classement international de l'Algérie au niveau de l'indice des nations unies pour l'administration électronique (EGDI).⁽²⁾

Tableau n°4 : Indices des nations unies pour l'administration électronique 2012-2014

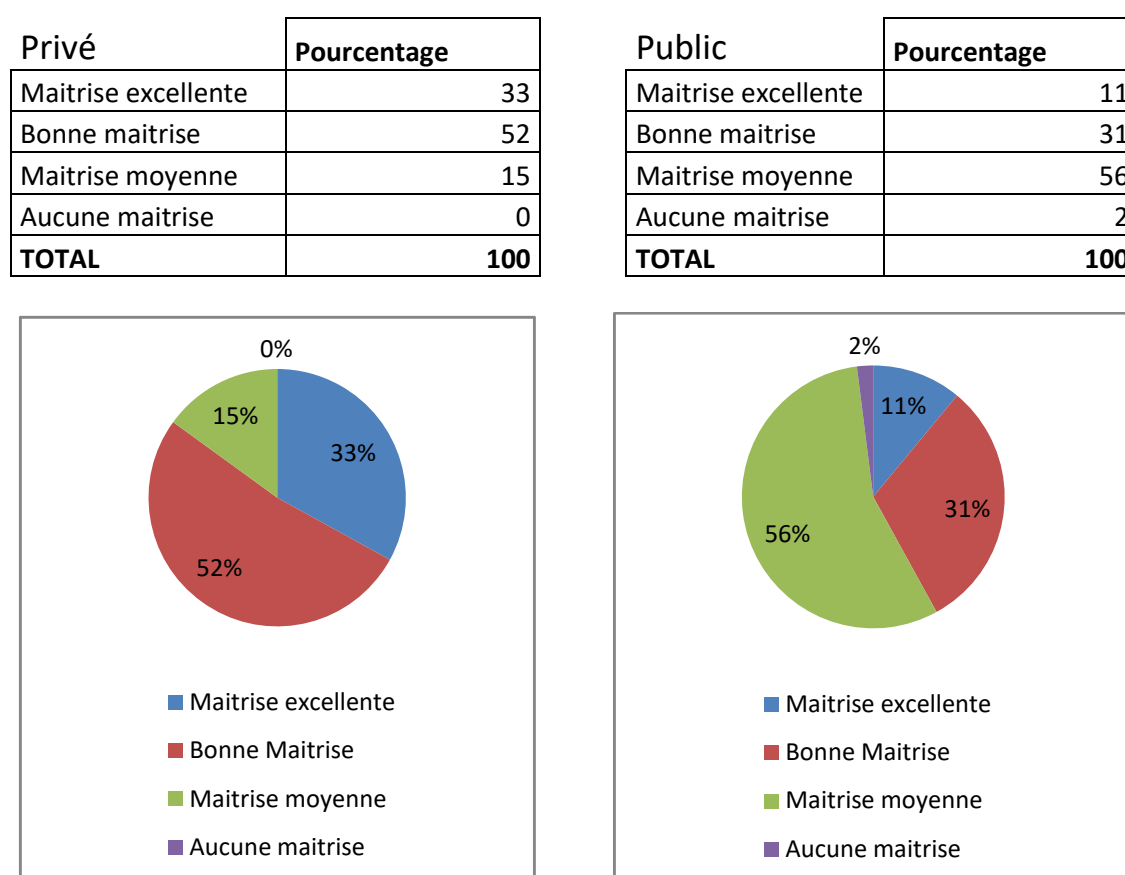
Pays	EGDI 2012	RANK 2012	EGDI 2014	RANK 2014
Espagne	0.7770	23	0.8410	12
Italie	0.7190	32	0.7595	23
Tunisie	0.4833	103	0.5390	75
Egypte	0.4611	107	0.5129	80
Maroc	0.4209	120	0.5060	82
Liban	0.5139	87	0.4982	89
Algérie	0.3608	132	0.3106	136

Source : UNDP United Nations E. Gouvernement Survey 2012 et 2014

-
- 1- BOULENOUAR, Nassima Ouarda. Les nouveaux supports de communication TIC: *facteurs de différenciations dans l'activité bancaire [en ligne]*. Mémoire de magister. Economie et management. Oran: faculté des sciences économiques, des sciences de gestion et des sciences commerciales, 2014, p.111. Format PDF. Disponible sur : <http://theses.univ-oran1.dz/document/TH4383.pdf> (consulté le 24/05/2017).
- BOUMEDIENE, Nadia. Les technologies d'information et de communication dans le marketing des services bancaires algériens[**en ligne**]. *Revue économie & gestion*, 2016, volume 10, N° 2, p.05-16. Disponible sur : www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/154/10/2/6882 (consulté le 25/05/2017).
- 2- BOULENOUAR, N. *Op.cit.*, p.111.
- BOUMEDIENE, N. *Op.cit.*, p.05-16.

A travers ce tableau , on observe que l'Algérie est à la 132^{ème} place en 2012 et en 2014 elle a régressé à la 136^{ème} place sur un total de 193 pays. On peut aussi constater que l'Algérie détient un indice de 0.3106 Qui est inférieur à la moyenne mondiale qui est de 0,4712.⁽¹⁾

Figure n°2 : Maitrise des TIC



Source : BOULENOUAR, Nassima Ouarda. Les nouveaux supports de communication TIC: *facteurs de différenciations dans l'activité bancaire*

En observant cette figure, on peut voir que les banques privées ont une meilleure maitrise des TIC que les banques publiques, qui ont une maitrise moyenne de ces dernières.

1- BOUMEDIENE, N. *Op.cit.*, p.11.

§2. Le savoir communiquer

Les BMN donne une importance primordiale à la communication, tant pour la communication interne que pour la communication externe, afin d'établir un climat de travail agréable et mettre en place des prestations de services adéquats, qui vont contribuer à leurs bon fonctionnements.⁽¹⁾

Contrairement aux banques publiques algériennes caractérisées par le mauvais accueil souvent réservé à la clientèle, la nonchalance des employés, leur tendance à compliquer la vie aux clients chaque fois qu'une brèche dans les procédures leur en offre l'occasion. Mais après l'implantation de BMN sur le territoire algérien ces derniers sont dans la contrainte de faire des efforts dans se sciage, afin de fidéliser leur clientèle et garder leurs parts de marché. A cet égard, les banques publiques investissent dans des activités de formation (stages, conférences, formations ...ect) et chacune d'entre elles possède des sites web afin de mieux communiquer les informations à leur clientèle, de se mettre au niveau des BMN et de se développer dans ce domaine.⁽²⁾

§3. Le savoir être

Après avoir vu le savoir faire et le savoir communiquer, le savoir être en plus d'être un concept Psychologique, il est aussi un outil stratégique d'une grande utilité pour les BMN. Pour ces dernières, avoir une image de marque et une réputation est un atout considérable pour elles, car cela leur permet d'être déjà connue avant même quelle s'implante dans le pays d'accueil.

Société générale, BNP Paribas et HSBC ...etc, une liste de BMN mais avant tout une liste de marques très connues et prestigieuses.⁽³⁾

1- BABA HAMED, K. *Op.cit.*, p. 90-92.

- GLOBAL DOMAIN PRIVACY. Algérie Eco **[en ligne]**. (14/09/2015-08/04/2017) Disponible sur : <http://www.algerie-eco.com/2016/05/12/systeme-bancaire-algerien-se-complait-larchaisme/> (consulté le 26/05/2017).

2- GRIM, Nordine. Le système bancaire algérien se complait dans l'archaïsme **[en ligne]** : Algérie éco, 12 mai 2016, disponible sur : <http://www.algerie-eco.com/2016/05/12/systeme-bancaire-algerien-se-complait-larchaisme/> (consulté le 26/05/2017).

3- BABA HAMED, K. *Op.cit.*, p. 94-98.

- SAEED HOST, Saeed blog **[en ligne]**. (27/05/2008-18/02/2017) Disponible sur : <http://www.blog.saeed.com/2011/01/plan-marketing-marketing-bancaire/> (consulté le 26/05/2017).

L'image d'une banque est la manière dont les clients la perçoivent. Lorsque celle-ci possède une image de marque attachante ou bien positive ceci lui permet de posséder un pouvoir d'attraction et favorise la commercialisation des produits et services qu'elle propose, elle peut aussi se permettre dans ce cas de pratiquer des prix légèrement plus élevés. Selon Aaker il y a trois Grands groupes d'associations que le client relie à la marque: l'image du produit et du service en lui-même, l'image des personnes, l'image de la banque dans son ensemble.

L'implantation des BMN sur le territoire algérien a poussé les banques publiques algériennes à donner plus d'importance à leur image et à leur réputation et de mettre en place des plans marketing les plus adéquats afin de faire face à la nouvelle concurrence qui vient de naître. Et les meilleurs exemples qu'on peut donner et que les banques publiques algériennes se soucient plus de la façade extérieure et du design de leurs bâtiments, elles mettent des prospectus à la disposition de leurs clientèle...etc. ⁽¹⁾

Section II : Impact de l'implantation des banques multinationales sur le marché des ressources et sur le marché du crédit en Algérie

Avant l'introduction des BMN au sein du système bancaire algérien, les banques Publiques algériennes étaient les seules à intervenir sur les marchés des ressources et du Crédit, mais la situation a changé après la promulgation de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relatives à la monnaie et au crédit qui a ouvert le champ à l'implantation des BMN sur le territoire algérien. ⁽²⁾

Afin de comprendre ce changement, cette section développera les points suivants :

- L'impact de l'implantation des banques multinationales sur le marché des ressources
- L'impact de l'implantation des banques multinationales sur le marché des crédits

1- BABA HAMED, K. *Op.cit.*, p. 94-98.

- SAEED HOST, *Op.cit.*

2- BANQUE D'Algérie, bank of algérie [en ligne].(26/10/2009-19/05/2017) Disponible sur : http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapport_ba/chap_05_06.pdf (consulté le 26/05/2017).

§1. L'impact de l'implantation des banques multinationales sur le marché des ressources

Parmi les opérations de banques, il y a la réception des fonds du public. A cet effet une panoplie de produits bancaires est mis à la disposition des clients, tel que les dépôts à vue, les dépôts à terme ...ect. Lors de cette partie nous allons voir l'évolution de la part des BMN et des banques publiques au sein du marché des ressources.⁽¹⁾

Tableau n°5 : Total des ressources collectées (2000-2003)

Nature de dépôts	2000	2001	2002	2003
Dépôts à vue	467.502	554.927	642.168	719.591
Banques publiques	438.244	499.174	548.130	648.771
Banques privées	29.258	55.753	94.038	70.816
Dépôts à terme	974.350	1235.006	1485.191	1723.861
Banques publiques	928.468	1152.012	1312.962	1656.684
Banques privées	45.882	82.994	172.229	67.177
Total des ressources collectées	1441.852	1789.933	2127.359	2443.452
Parts des banq. Publiques	94.8%	92.2%	87.5%	94.4%
Parts des banq. Privées	5.2%	7.8%	12.5%	5.6%

Source : Rapport de la banque d'Algérie (2003)

(en milliards de dinars, fin de période)

A travers ce tableau on peut constater que, les banques publiques algériennes détiennent le monopole en ce qui concerne le marché des ressources, en 2000 les ressources collectées est de 94.8% contrairement aux BMN qui détiennent que 5.2%. On observe aussi qu'entre l'année 2000 et 2001 la part des BMN est passé 5.2% à 7.8% (on constate une augmentation) et la part des banques publiques est de 92.2% (on

1- CCM BENCHMARK GROUP. Jdn [en ligne]. (27/11/1998-13/11/2016). Disponible sur : <http://www.journaldunet.com/business/pratique/dictionnaire-economique-et-financier/17200/operations-de-banque-definition-traduction.html> (consulté le 24/05/2017).

constate une baisse de 2.6%. De 2001 à 2002 on observe encore une augmentation de la part des BMN qui est de 4.7% contre la baisse de celle des banques publiques.

À travers ces chiffres on constate que les BMN commence à émerger au sein du marché des ressources mais la part des banques publiques reste largement plus importante.⁽¹⁾

L'année 2003 est caractérisée par une baisse de la part des BMN, cela est dû à la faillite des deux banques al KHALIFA et de la BCIA.

Tableau n°6 : Total des ressources collectées (2004-2007)

Nature de dépôts	2004	2005	2006	2007
Dépôts à vue	1 127,916	1 224,403	1 750,432	2 560,8
Banques publiques	1 019,891	1 108,332	1 597,514	2 369,7
Banques privées	108,025	116,071	152,918	191,1
Dépôts à terme	1 577,456	1 736,164	1 766,105	1 761,0
Banques publiques	1 509,556	1 654,271	1 670,127	1 671,5
Banques privées	67,900	81,893	95,978	89,5
Total des ressources collectées	2 705,372	2 960,567	3 516,537	4 517,3
Parts des banq. Publiques	93,5 %	93,3 %	92,9 %	93,1%
Parts des banq. Privées	6,5 %	6,7 %	7,1 %	6,9 %

Source : Rapport de la banque d'Algérie (2004)

(en milliards de dinars, fin de période)

A travers le tableau n°6, on constate la part des BMN en matière des ressources collectées est en augmentation de 2004 à 2006, elle passe de 6,5 % à 7,1 %. On observe aussi une baisse de 0.2% en 2007 par rapport à l'année 2006.

1- BABA HAMED, K. *Op.cit.*, p. 137.

- BANQUE D'Algérie, bank of algérie [en ligne].(26/10/2009-19/05/2017) Disponible sur : http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapportba_2015/chapitre6_2015.pdf (consulté le 26/05/2017).

Tableau n°7 : Total des ressources collectées (2007-2010)

Nature de dépôts	2007	2008	2009	2010
Dépôts à vue	2 560,8	2 946,9	2 502,9	2870.7
Banque publiques	2 369,7	2 705,1	2 241,9	2569.5
Banques privées	191,1	241,8	261,0	301.2
Dépôts à terme	1 761,0	1 991,0	2 228,9	2524.3
Banques publiques dont :	1 671,5	1 870,3	2 079,0	2333.5
dépôts en devises	(207,1)	(224,3)	(238,3)	(253.7)
Banques privées dont :	89,5	120,7	149,9	190.8
dépôts en devises	(22,4)	(26,9)	(27,3)	(35.4)
Dépôts de garantie	195,5	223,9	414,9	424.1
Banques publiques	162,9	185,1	311,1	323.1
Dont : dépôts en devises	(0,8)	(2,1)	(1,6)	(3.3)
Banques privées	32,6	38,8	103,8	101.0
Dont : dépôts en devises	(3,6)	(4,4)	(3,4)	(6.5)
Total des ressources collectées	4 517,3	5 161,8	5 146,7	5819.1
Part des banques publiques	93,1%	92,2 %	90,0 %	89.8%
Part des banques privées	6,9 %	7,8 %	10,0 %	10.2%

Source : Rapport de la banque d'Algérie (2009)

(en milliards de DA ; fin de période)

Le tableau n°7, nous montre que la part des BMN en matière du total des ressources collectées à augmenter durant la période 2007-2010, elle est passée de 6,9 % en 2007, à 7,8 % en 2008 et a atteint 10.2% en 2010 .

On poursuit avec un tableau qui nous montre l'évolution du marché des ressources de l'année 2010 à l'année 2013.

Tableau n°8 : Total des ressources collectées (2010-2013)

Nature de dépôts	2010	2011	2012	2013
Dépôts à vue	2870.7	3495.8	3356.4	3537.5
Banque publiques	2569.5	3095.8	2823.3	2942.2
Banques privées	301.2	400.0	533.1	595.3
Dépôts à terme	2524.3	2787.5	3333.6	3691.7
Banques publiques dont :	2333.5	2552.3	3053.6	3380.4
dépôts en devises	253.7	272.4	295.9	324.2
Banques privées dont :	190.8	235.2	280.0	311.3
dépôts en devises	35.4	31.2	43.3	45.7
Dépôts de garantie	424.1	449.7	548.0	558.2
Banques publiques	323.1	351.7	426.2	419.4
Dont : dépôts en devises	3.3	1.2	3.8	3.0
Banques privées	101.0	98.0	121.8	138.8
Dont : dépôts en devises	6.5	1.6	1.1	1.4
Total des ressources collectées	5819.1	6733.0	7238.0	7787.4
Part des banques publiques	89.8%	89.1%	87.1%	86.6%
Part des banques privées	10.2%	10.9%	12.9%	13.4%

Source : Rapport de la banque d'Algérie (2013)

(en milliards de DA ; fin de période)

On peut observer à travers ce tableau, la part des BMN est en constante augmentation, estimée à 10.2% en 2010, elle passe à 12.9% en 2012 et à 13.4% en 2013. Contre la baisse de la part des banques publiques algériennes, qui étaient de 89.8% en 2010, cette dernière est de 86.6% en 2013.⁽¹⁾

1- BABA HAMED, K. *Op.cit.*, p. 137-138.
- SAEED HOST, *Op.cit.*

On peut donc dire que l'implantation des BMN sur le territoire algérien a eu un impact sur le marché des ressources bien qu'il soit modeste mais il ne cesse d'augmenter d'une année à une autre.

§2. L'impact de l'implantation des banques multinationales sur le marché des crédits

Avant la promulgation de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, il y avait que les banques publiques algériennes qui accordaient des crédits aux différentes contreparties (ménages, entreprises ...etc), mais cette loi a permis l'introduction des BMN en Algérie, ce qui a eu un impact sur le marché du crédit mais malgré la présence des BMN sur le marché algérien, leur participation dans la distribution des crédits n'est pas importante. Nous allons donc observer cela à travers les tableaux et le graphe ci-dessous.⁽¹⁾

Tableau n°9 : Total des crédits accordés (2000-2003)

Crédits des banques/secteurs	2000	2001	2002	2003
Crédits au secteur public	701,812	740,087	715,834	791,693
Banques publiques	701,812	735,098	715,834	791,494
Banques privées	-	4,989	-	199
Crédits au secteur privé	291,241	337,612	550,208	586,559
Banques publiques	264,872	297,916	368,956	487,740
Banques privées	26,369	39,696	181,252	98,819
Total des crédits distribués :	993,053	1077,699	1266,042	1378,252
Part des banq. Pubc.	97,3%	95,9%	85,7%	92,8%
Part des banq priv.	2,7%	4,1%	14,3%	7,2%

Source : Rapport de la banque d'Algérie (2003)

(en milliards de DA ; fin de période)

1- http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapport_ba/chap_05_06.pdf, *OP.cit.*

À travers ce tableau (Total des crédits accordés 2000 - 2003), on peut observer que durant l'année 2000, la part des banques publiques dont la distribution de crédit est de 97.3% contre 2.7% pour les banques privées. Mais, durant l'année 2001, on constate une augmentation de la part des banques privées de 1.4% et de 10.2% en 2002. En 2003 on observe une baisse, qui est due à la faillite des deux banques précédemment citées (El khalifa bank et la BCIA) et à travers l'analyse de ce tableau, on peut donc constater que les BMN durant les années 2000 commencent à prendre progressivement de la place sur le marché du crédit.⁽¹⁾

Tableau n°10: Total des crédits accordés (2004-2007)

Crédits des banques/secteurs	2004	2005	2006	2007
Crédits au secteur public	859,657	882,479	848,408	989,3
Banques publiques	856,976	881,602	847,305	987,3
Banques privées	2,681	0,877	1,103	2,0
Crédits au secteur privé	674,731	896,437	1 055,694	1 214,4
Banques publiques	568,605	765,316	879,275	964,0
Banques privées	106,126	131,121	176,419	250,4
Total des crédits distribués :	1 534,388	1 778,916	1 904,102	2 203,7
Part des banq. Pubc.	92,9 %	92,6 %	90,7 %	88,5 %
Part des banq priv.	7,1%	7,4 %	9,3 %	11,5 %

Source : Rapport de la banque d'Algérie (2007)

(en milliards de DA ; fin de période)

1- BABA HAMED, K. *Op.cit.*, p. 136-138.

- SAEED HOST, *OP.cit.*

- http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapport_ba/chap_05_06.pdf, *Op.cit.*

À travers ce tableau (Total des crédits accordés 2004 - 2007), on constate que la part des BMN durant cette période en matière des crédits distribués est en nette augmentation, elle passe de 7,1% en 2004 à 11.5% en 2007, contre la baisse de la part des banques publiques qui passe de 92.9% en 2004 à 88.5% en 2007.

Malgré l'augmentation de la part des BMN en matière de distribution de crédits durant cette période (2004-2007), mais les banques publiques détiennent toujours le monopole.

Tableau n°11: Montants des crédits distribués (2007-2010)

Crédits des banques/secteurs	2007	2008	2009	2010
Crédits au secteur public	989,3	1 202,2	1 485,9	1461,4
Banques publiques	987,3	1 200,3	1 484,9	1461,3
Crédits directs	900,1	1 112,2	1 400,3	1388,4
Achat d'obligations	87,2	88,1	84,6	72,9
Banques privées	2,0	1,9	1,0	0,1
Crédits directs	0,1	0,0	0,1	0,0
Achat d'obligations	1,9	1,9	0,9	0,1
Crédits au secteur privé	1 214,4	1 411,9	1 599,2	1805,3
Banques publiques	964,0	1 086,7	1 227,1	1374,5
Crédits directs	959,6	1 081,7	1 216,4	1364,1
Achat d'obligations	4,4	5,0	10,7	10,4
Banques privées	250,4	325,2	372,1	430,8
Crédits directs	250,3	325,1	371,9	430,6
Achat d'obligations	0,1	0,1	0,2	0,2
Total des crédits distribués (net de crédits rachetés)	2 203,7	2 614,1	3 085,1	3266,7
Part des banques publiques	88,5 %	87,5 %	87,9 %	86,8%
Parts des banques privées	11,5 %	12,5 %	12,1 %	13,2%

Source : Rapport de la banque d'Algérie (2009)

(en milliards de dinars, fin de période)

On peut constater, à travers le Tableau n°11 (Montants des crédits distribués en 2007-2010), la part des BMN en matière des crédits distribués est en augmentation, elle passe de 11,5% en 2007, à 12,5% en 2008 et à 13,2% en 2010.

On poursuit avec le Tableau n°12, qui représente les montants des crédits distribués durant la période 2010-2013.

A partir du douzième tableau, on peut déduire que le total des crédits distribués par les banques publiques qui est de 86,5% est supérieur à celui des banques privées qui est de 13,5% à la fin de 2013, les banques publiques algériennes assurent la totalité du financement du secteur public et contribuent au financement du secteur privé avec 2023,2 milliards de DA en 2013. On observe aussi à travers ce tableau que les crédits distribués par les BMN portent seulement sur le financement du secteur privé (entreprises et ménages).⁽¹⁾

On peut donc déduire que l'implication des BMN dans la distribution des crédits reste très faible même si elle a augmenté de 430,8 milliards de DA en 2001 à 697 milliards de DA en 2013.

1- BABA HAMED, K. *Op.cit.*, p. 136-138.

- SAEED HOST, *Op.cit.*

- http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapport_ba/chap_05_06.pdf, *Op.cit.*

Tableau n°12: Montants des crédits distribués (2010-2013)

Crédits des banques/secteurs	2010	2011	2012	2013
Crédits au secteur public	1461,4	1742,3	2040,7	2434,3
Banques publiques	1461,3	1742,3	2040,7	2434,3
Crédits directs	1388,4	1703,3	2010,6	2409,4
Achat d'obligations	72,9	39,0	30,1	24,9
Banques privées	0,1	0,0	0,0	0,0
Crédits directs	0,0	0,0	0,0	0,0
Achat d'obligations	0,1	0,0	0,0	0,0
Crédits au secteur privé	1805,3	1982,4	2244,9	2720,2
Banques publiques	1374,5	1451,7	1675,4	2023,2
Crédits directs	1364,1	1442,8	1669,0	2016,8
Achat d'obligations	10,4	8,9	6,4	6,4
Banques privées	430,8	530,7	569,5	697,0
Crédits directs	430,6	530,6	569,4	696,0
Achat d'obligations	0,2	0,1	0,1	0,1
Total des crédits distribués (net de crédits rachetés)	3266,7	3724,7	4285,6	5154,5
Part des banques publiques	86,8%	85,8%	86,7%	86,5%
Parts des banques privées	13,2%	14,2%	13,3%	13,5%

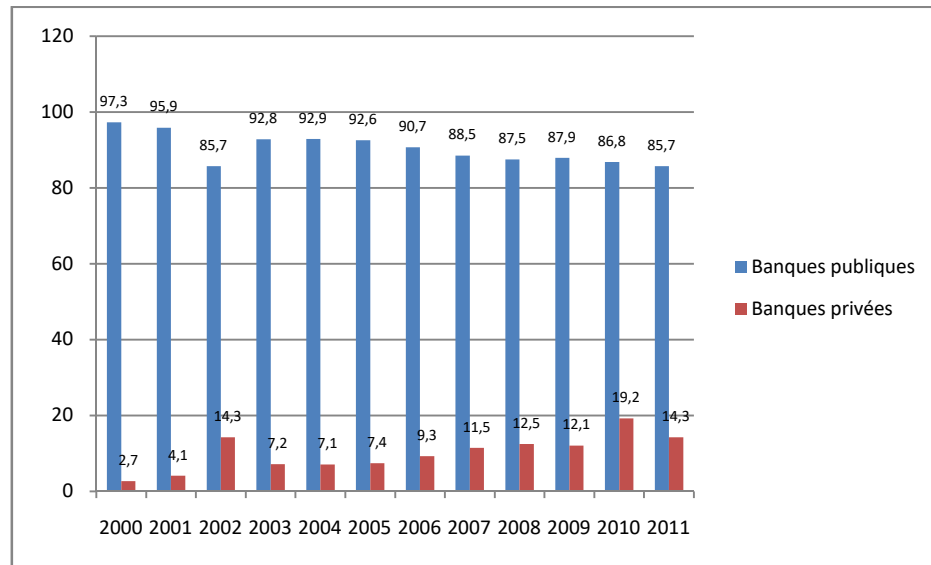
Source : Rapport de la banque d'Algérie (2013)

(en milliards de dinars, fin de période)

Ce graphe ci-après va nous confirmer que malgré la présence des BMN sur le marché algérien, leur participation dans la distribution des crédits reste timide.⁽¹⁾

1- REKIBA, S. *Op.cit.*, p.31-32.

Figure n°3 : part des BMN dans la distribution des crédits



Source : REKIBA, Salima. Le système bancaire algérien. Revue des sciences humaines, mars 2014, p.31-32.

Section III : Impact de l'implantation des banques multinationales sur les services bancaires et la bancarisation

Après avoir vu l'impact de l'implantation des banques multinationales sur l'environnement concurrentiel en Algérie et sur le marché des ressources et du crédit, nous poursuivons avec l'impact de l'implantation de ces dernières sur les services bancaires et sur la bancarisation en Algérie.

- L'impact de l'implantation des BMN sur les services bancaires
- L'impact de l'implantation des BMN sur la bancarisation en Algérie

§1. L'impact de l'implantation des BMN sur les services bancaires

Les services bancaires défini comme : « *un ensemble des services courants qu'un établissement bancaire met à la disposition de ses clients* ». ⁽¹⁾

Afin de satisfaire les besoins de leur clientèle, les banques proposent une panoplie de produits bancaires, selon Sylvie de COUSSERGUES, les services bancaires se subdivisent en 3 catégories :⁽²⁾

- les services purs
- les services mixtes
- les services liés au crédits-ressources

A. Les services purs

Comprennent le conseil et l'ingénierie financière, il résulte seulement par le travail.

B. Les services mixtes

Ils se développent au détriment des services purs, ils combinent entre le travail et les biens d'équipements et intègrent les logiciels d'aide à la décision et la haute Technologie.

C. Les services liés au crédits-ressources

Cette catégorie de services résulte de la fonction d'intermédiation financière, caractérisée par l'imbrication des activités commerciales et financières (faire crédit pour assurer sa pérennité et mesurer le risque crédit afin d'éviter son non remboursement).

Les services précédemment cités ne sont pas tous applicables sur le système bancaire algérien, particulièrement les services mixtes et purs qui ne sont pas encore développés par les banques publiques. ⁽³⁾

1- PILLOU, Jean-François. L'internaute **[en ligne]**. (18/11/1999-13/11/2016). Disponible sur : <http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/services-bancaires-de-base/> (consulté le 30/05/2017).

2- TAHRAOUI, M. *Op.cit.*, p.90.

- ARROUDJ, Halim. Réforme et modernisation du système bancaire algérien durant la période 1990-2010. Thèse de doctorat, sciences commerciales, Oran : université d'Oran 2, 2014-2015, p.13. Format PDF. Disponible sur : <http://www.univ-oran2.dz/index.php/fr/fsecsgetdfr/245-reforme-et-modernisation-du-systeme-bancaire-algerien-durant-la-periode-1990-2010> (consulté le 30/05/2017).

3- TAHRAOUI, M. *Op.cit.*, p.90.

- ARROUDJ, H. *Op.cit.*, p.13.

L'implantation des BMN sur le système bancaire algérien a eu un impact sur les services bancaires qui sont proposés par ce dernier, car les BMN avec leurs expériences et leur niveau de développement en matière de services mixtes et purs, elles ont introduit une catégorie de services plus développés et qui intègrent les TIC et un savoir-faire qui n'était pas proposé par les banques publiques algériennes auparavant tel que :

Consultation de comptes par voie d'internet, simulation de prêt par voie d'internet, ingénierie financière, ...etc. On peut donc déduire que l'implantation des BMN sur le système bancaire algérien a permis le développement des produits et services bancaires.⁽¹⁾

§2. L'impact de l'implantation des BMN sur la bancarisation en Algérie

Il faut d'abord savoir que : « *La bancarisation représente le pourcentage de la population ayant accès au service bancaire* ». ⁽²⁾

Après l'indépendance, le système bancaire algérien a connu une réorganisation,⁵ banques furent créées totalement par l'état algérien, il s'agit de : BEA, BNA, CPA, BADR, BDL, ces dernières étaient caractérisées par l'étroitesse de leur réseau qui n'encourageait pas la proximité avec les populations. Leurs directions proposent des prestations et services qui se limitent aux stricts produits de base mais les besoins des populations augmentent progressivement en plus de cela avec une population qui ne possède pas de culture économique et financière, peu incitée par les banques alors ils utilisent leur épargne plutôt dans les achats de bijoux, véhicules, immobilier. L'économie se retrouve dans un état de sous bancarisation d'où la nécessité d'un véritable changement. Ce dernier se concrétise à partir des années 90 avec la loi sur la monnaie et le crédit, qui prône la libéralisation financière et qui a permis l'implantation des BMN sur le territoire algérien. Cette implantation a permis l'accroissement du nombre d'agences par habitants, particulièrement en ce qui concerne les grands groupes bancaires internationaux (voir le tableau n°13), comme on peut l'observer à travers le taux de bancarisation (Tb) qui peut être calculé de différentes façons : $Tp = \frac{pc}{pt}$, (avec pc qui représente le nombre de personnes ayant un compte bancaire et pt qui représente la population totale). Il est

1- TAHRAOUI, M. *Op.cit.*, p.90.

- ARROUDJ, H. *Op.cit.*, p.13-14.

2- ACTUFINANCE, Actu finance les coulisses de la finance [en ligne]. (26/11/2004-28/09/2016) Disponible sur : <http://definition.actufinance.fr/bancarisation-820/> (consulté le 30/05/2017).

difficile de procéder au calcul de ce taux à cause de la réticence des banques à transmettre le nombre de comptes ouverts à leurs niveaux. Afin de voir si l'implantation des BMN a entraîné un changement en matière de bancarisation nous allons nous référer à la densité bancaire (Db), cette dernière était de 1 guichet bancaire pour 27 800 habitants en 2004 et de 1 guichet pour 27 400 habitants en 2007, en 2013 elle est estimée à 1 guichet pour 25 370 par habitants. On constate donc une nette amélioration de la bancarisation en Algérie. ⁽¹⁾

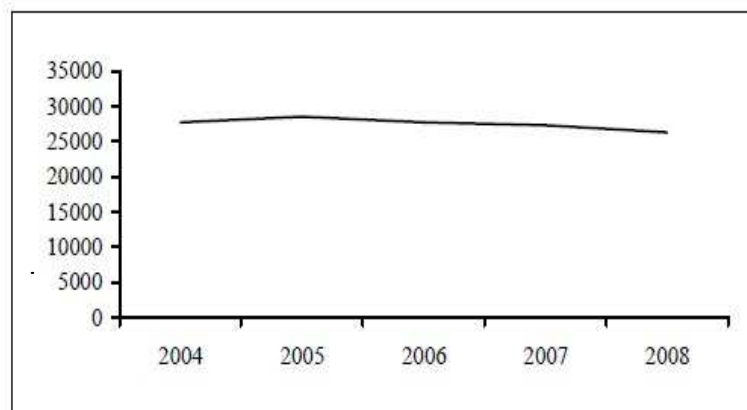
Tableau n°13 : Les BMN et leurs agences

Banque	Pays d'origine	Nombre d'agence
ABC Banque	Bahrein	24
AGB Algeria	Kuwait	45
AL Baraka Algérie	Arabie Saoudite	26
Arab Bank PLC Algeria	Jordanie	04
Asalam Bank Algeria	UEA	02
BNP paribas El Djazair	France	70
Citibank	USA	04
Fransabank El-Djazzair	Liban	02
HBTF	Jordanie	05
HSBC	Londres	03
Natixis Algérie	France	12
Société Générale Algérie	France	70
Trust Bank Algérie	Jordanie	12

Source : Rapport de bancarisation de masse en Algérie (2006)

1- BOUZAR, Chabha ., AMMOUR, Benhalima . La bancarisation dans le contexte de libéralisation financière en Algérie. Revue d'économie et de socio-économie appliquée au développement, 2011, n°95.P.53-72. Disponible sur : <http://www.cread.dz/index.php/la-bancarisation-dans-le-contexte-de-liberalisation-financiere-en-algerie-article.html> (consulté le 29/05/2017).
- http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapport_ba/chap_05_06.pdf, Op.cit.

Figure n°4 : Evolution de la densité bancaire / habitant



Source : BOUZAR, C. AMMOUR, B. La bancarisation dans le contexte de libéralisation financière en Algérie. Revue d'économie et de socio-économie appliquée au développement, 2011, n°95.P.61.

Malgré l'amélioration de la bancarisation en Algérie suite à l'implantation des BMN, l'émaillage géographique reste fortement déséquilibré. Car la répartition géographique du réseau est très inégal, les banques possèdent des bureaux dans toutes les wilayas du pays soit 48 wilayas mais la majorité d'entre elles se trouvent dans les plus grandes villes du nord exemples : Alger, Oran, Annaba mais en ce qui concerne les villes qui se situent dans les hauts plateaux, le sud ou les zones rurales celles-ci enregistrent une faible densité bancaire surtout en ce qui concerne les banques privées qui possèdent un réseau qui s'étend presque exclusivement au nord du pays et leurs sièges se trouvent généralement dans la capitale.⁽¹⁾

Section IV : Impact de l'implantation des banques multinationales sur le financement de l'économie algérienne

Les banques multinationales implantées en Algérie n'acceptent pas d'accorder de financement à l'investissement, et ce, en raison des risques d'insolvabilité des entreprises algériennes et afin de dissuader ces dernières de solliciter un crédit d'investissement, elles adoptent des

1- BOUZAR, C, AMMOUR, B. *Op.cit.*, p. 62.

positions extrêmement sévères (cherté excessive des conditions de crédit, exigences draconiennes en matière de garanties...).⁽¹⁾

Ces banques préfèrent donc exercer des opérations dans le cadre du crédit à la consommation et de l'import. Ce qui a permis à plusieurs d'entre elles l'augmentation de leurs recettes.

Lors de ces dernières années, le crédit à la consommation a connu un grand développement qui a été plus profitable aux produits étrangers qu'à la production nationale. Il est nécessaire de reconnaître qu'il est devenu le monopole des filiales algériennes des groupes bancaires étrangers tel que la Bnp Paribas, société générale et Natixis.

Un responsable à l'HSBC Algérie a déclaré que : « les algériens ont tout simplement découvert un levier de l'endettement », pour expliquer le succès des produits bancaires destinés aux consommateurs.

Il faut aussi citer que les banques étrangères implantées en Algérie ont été la cible de critiques sévères par les pouvoirs publics algériens qui leur reprochaient de ne pas s'impliquer complètement dans le financement de l'économie et des investissements comparés au soutien qu'elles apportent à l'investissement dans d'autres pays. Prenons pour exemple la banque jordanienne Housing Bank qui a réussi à régler définitivement le problème du logement en Jordanie, mais qui traîne toujours la patte en Algérie.

En plus des opérations du crédit à la consommation, certaines des BMN contribuent notamment au financement du commerce extérieur.⁽²⁾

A travers tout ce qui a été précédemment dit sur l'apport des BMN au financement de l'économie algérienne, on peut se poser la question suivante : les opérateurs économiques algériens sont-ils réellement défavorisés par les BMN ?

D'après Mohamed KESSAL ceci est faux, il a appuyé cette idée par les différents projets qui ont été récemment réalisés par des opérateurs économiques algériens avec le financement d'un consortium de banques internationales exemple : l'entreprise algérienne Faderco, spécialisée dans la fabrication des produits d'hygiène pour adultes et de papiers sanitaires et

1- REGISTRATION PRIVATE. Le matin d'Algérie [en ligne]. (15/09/2007- 15/09/2016) Disponible sur : <http://www.lematindz.net/news/139-parlons-en-quapportent-les-banques-etrangees-a-lalgerie-1ere-pa.html> (consulté le 23/06/2017).

2- ELDJAZAIRCOM, El-djazair.com[en ligne]. (31/01/2009- 19/07/2017). Disponible sur : http://www.eldjazaircom.dz/index.php?id_rubrique=267&id_article=1633 (consulté le 23/06/2017).

domestiques, qui a bénéficié d'un prêt de 50 millions d'euros par la BNP et la Société générale dans le but de réaliser un complexe industriel à Sétif. On peut aussi citer comme exemple Abdenmour Souakri qui a bénéficié d'un prêt de 200 millions d'euros financé également par un consortium de banques internationales et 50 % du montant de ce crédit a été financé par la BNP et la Société Générale dans le but de réaliser son projet de construire une cimenterie à Biskra. On trouve aussi un acteur de l'industrie pharmaceutique qui a aussi bénéficié d'un crédit de 20 millions d'euros pour monter une unité de production à Constantine.⁽¹⁾

Mohamed KESSAL explique aussi que : « *Tous ces opérateurs n'ont jamais été défavorisés par les banques étrangères. Leurs projets industriels ont permis de créer de la richesse et des emplois. Malheureusement, de nombreux autres opérateurs ne sont pas vraiment bancables et ne correspondent pas aux normes financières* ». Selon lui, avant d'accorder un crédit les banques sérieuses prennent en considération divers critères que se soit la rentabilité économique du projet, les capacités managériales et l'apport initial dans le financement demandé, il déclare aussi que : « *Les entreprises algériennes doivent faire encore beaucoup d'efforts pour se conformer à des critères internationalement admis* ». ⁽²⁾

Conclusion

A travers tout ce qui a été précédemment dit, on peut déduire que les BMN peuvent offrir divers avantages, car elles permettent d'augmenter les capitaux disponibles dans les pays d'accueil et incitent la concurrence sur les marchés nationaux, elles servent aussi de canal au transfert des technologies, des compétences, des capacités d'innovation et des pratiques d'organisation et de gestion, c'est pour cela que l'Algérie a choisi de faire partie des pays en développement qui ont ouvert leurs secteurs bancaires à la concurrence étrangère. ⁽³⁾

1- ANSEUR. Algérie Focus **[en ligne]**. (18/12/2008_25/03/2017). Disponible sur : <http://www.algerie-focus.com/2015/03/ces-clowns-importateurs/> (consulté le 23/06/2017).

2- *Ibid.*

3- BABA HAMED, K. *Op.cit.*, p.101.

L'Algérie procède à une révision de la loi 51% vs 49% afin de séduire les banques étrangères. Dans le but d'attirer plus d'investisseurs, le projet de loi de finance 2017 prévoit un assouplissement de la loi 51% vs 49%, en l'évoluant à 34% vs 66% pour le secteur bancaire c'est - à- dire faire passer la part maximale des investisseurs étrangers dans le capital d'une banque à 66% contre un maximum de 49% actuellement pour tous les secteurs d'activités. A travers cette démarche, l'autorité algérienne souhaite attirer les banques étrangères sur le territoire algérien mais contribuer aussi à la modernisation du secteur bancaire algérien à traves l'expérience de ces investisseurs.⁽¹⁾

1- ZEIDANE, Karim. Alger veut séduire les banques étrangères en révisant la loi « 51%vs.49% ».In : Le 360 Média digital marocain **[en ligne]**. (14/09/2016 – 15/09/2016) Disponible sur : <http://afrique.le360.ma/algerie/economie/2016/09/14/5622-alger-veut-seduire-les-banques-etrangeres-enrevisant-la-loi-51-vs-49-5622> (consulté le 28/06/2017).

Conclusion générale

Une banque multinationale est toute banque qui est directement présente au sein du pays d'accueil . A cause de la saturation des marchés domestiques et à la concurrence ,les banques se voient obligées d'ouvrir leurs frontières et d'élargir leurs champs d'activité .⁽¹⁾

Les BMN exercent différentes activités qui sont d'une importance primordiale pour leur multinationalisation , cela les subdivise en trois groupes : les banques de détail qui interviennent au niveau de quatre marchés , celui des particuliers , des professionnels et des associations de proximité et des PME, les banques d'investissement qui regroupent la banque d'affaires , la banque financière et la dernière activité est représentée par la gestion d'actif.⁽²⁾

Le choix des banques de se multinationaliser est à l'origine de différents déterminants, ces derniers se subdivisent en deux catégories : Les déterminants endogènes qui englobent la réalisation du profit, le suivi de la clientèle existante et la recherche d'une nouvelle clientèle, motivations managériales et l'accès au capital et la liquidité, les déterminants exogènes quand à eux regroupent la réglementation, les innovations financières et le progrès technologique et le risque pays.⁽³⁾

Afin de procéder à leur multinationalisation, les BMN utilisent différentes stratégies d'implantation, soit procéder à des acquisitions ou fusions transfrontalières, effectuer des implantations de filiales ou succursales et/ ou Réaliser des partenariats et alliances avec l'étranger. ⁽⁴⁾

Avant que les banques multinationales s'implantent en Algérie, le système bancaire algérien est passé par différentes phases d'évolution, caractérisée par la création de la banque d'Algérie, de la monnaie nationale, de divers organismes liés au contrôle, à la surveillance et à la réglementation et des six banques publiques (BNA, BEA, CPA, BDL, CNEP, BADR). ⁽⁵⁾

1 -ZIBOUCHE, T. *Op.cit.*, p10-12.

- TROUDART, J. *Op.cit.*, p35-39.

2 - *Ibid.* p47.

- ZIBOUCHE, T. *Op.cit.*, p50.

3- LACQUE. LABARTHE., *Op.cit.*, p.108.

- TROUDART, J. *Op.cit.*, p.15.

4 - *Ibid.* p. 83-89.

- NEKHILI, M., BOUBACAR, H. *Op.cit.*, p.167-176.

5- NAAS, Abdelkrim., *Op.cit.*, p9.

Avant 1990, les banques multinationales ne faisaient pas partie du système bancaire algérien, c'est suite à la promulgation de la loi 90-10 du 14 avril 1990 que cela a été possible. ⁽¹⁾

Afin de procéder à leur implantation au sein du territoire algérien les BMN doivent remplir diverses conditions qui sont édictées par la réglementation bancaire algérienne. Celles-ci ont trait à l'obtention de l'autorisation et de l'agrément, au capital minimum exigé, aux conditions d'implantation du réseau et à l'immatriculation pour les opérations de commerce extérieur et /ou de change manuel.⁽²⁾

Suite donc à tout cela, 14 banques multinationales ont introduit le système bancaire algérien AL Salam Bank Algeria , AGB Algeria Gulf Bank, Arab Bank PLC Algeria , Arab Banking Corporation "ABC" Algeria, Banque Al Baraka (finance islamique) Algérie, BNP Paribas Al-Djazair, Calyon Algérie ex crédit Agricole CIB Algérie SPA, Citibank N.A Algérie, Fransabank Al-Djazair, HSBC Algérie, Natixis Banque Algérie, Société général Algérie, Trust Bank Algérie, The Housing Bank for Trade and Finance HBTF Algeria. ⁽³⁾

L'introduction des BMN sur le territoire algérien a eu un impact sur le système bancaire algérien, tant sur l'environnement concurrentiel qui a trait au savoir-faire, au savoir communiquer ainsi qu'au savoir-être, que sur le marché des ressources et sur le marché du crédit en Algérie ainsi que sur les services bancaires et la bancarisation et sur le financement de l'économie algérienne.

A travers ce travail de recherche qui porte sur les incidences de l'implantation des banques multinationales sur le système bancaire algérien (1990-2013), nous sommes arrivés aux résultats suivants :

L'introduction des banques multinationales sur le territoire algérien a fait naître un climat de concurrence entre les BMN et les banques publiques, vue l'expérience des BMN en matière du savoir-faire, du savoir communiquer et du savoir-être.⁽⁴⁾

1- NAAS, Abdelkrim., *Op.cit.*, p.10.

2- FULL TECHNOLOGIE SOLUTIONS. *Op.cit.*

3- Y LOUNIS, Khadidja., *Op.cit.*

4- TAHRAOUI, Mohammed., *Op.cit.*, p.84.

- BABA HAMED, Karima., *OP.cit.* , p.74.

L'implantation des BMN a eu un impact sur le marché des ressources même si ce dernier reste modeste, il ne cesse d'augmenter d'une année à une autre. ⁽¹⁾

Malgré la présence des BMN sur le marché algérien, leur participation dans la distribution des crédits reste timide. ⁽²⁾

Les services bancaires algériens ont connue un impact après l'implantation des BMN, ces dernières ont introduit un savoir-faire non proposé par les banques publiques algériennes ainsi que des services plus développés qui intègrent les TIC. ⁽³⁾

Suite à l'implantation des BMN, la bancarisation en Algérie s'est améliorée mais par contre l'émaillage géographique reste fortement déséquilibré. ⁽⁴⁾

Sur le plan du financement de l'économie algérienne, les BMN ne finance pas l'investissement à cause du risque d'insolvabilité des entreprises algériennes, mais les entreprises pertinentes et crédibles sont favorisées par les BMN. ⁽⁵⁾

Lors de l'élaboration de ce travail de recherche nous avons été confrontés aux obstacles suivants :

- Manque de documentation appropriée à ce sujet.
- Difficulté d'obtenir des informations auprès des banques multinationales (secret professionnel).

Les perspectives de recherches que nous pouvons suggérer aux futurs chercheurs dans ce domaine sont:

- Les facteurs qui ont poussés les banques multinationales à s'implanter en Algérie.
- Les réformes qu'entreprend l'Algérie dans le but d'attirer les investissements étrangers.
- La relation entres les BMN et les entreprisses algériennes.

1- BABA HAMED, Karima., *Op.cit.*, p 137-138.

- SAEED HOST, *Op.cit.*

2- REKIBA, S. *Op.cit.*, p.31-32.

3- TAHRAOUI, M. *Op.cit.*, p.90.

- ARROUDJ, H. *Op.cit.*, p.13-14.

4- BOUZAR, C, AMMOUR, B. *Op.cit.*, p. 62.

5- REGISTRATION PRIVATE., *Op.cit.*

Bibliographie

- Ouvrages

- 1- ANSART, Sandrine., MONVOISIN, Virginie. Le métier du banquier et le risque : *la dénaturation des fonctions de financement du système bancaire*. Paris : l'harmattan, 2012.
- 2- BOUBACAR, Hamadou. Les déterminants des formes d'implantation bancaire à l'étranger. Canada: Edition GIREF, 2008.
- 3- DAHAK, Abdenmour., KARA, Rabah. Le memoire de master: *du choix du sujet a la soutenance* . Algérie: EL-AMEL, 2015.
- 4- FONTAINE, Patrice. Risque de Change : *Gestion et couverture*. Paris : Economica, 2010,
- 5- KHAROUBI, Cécile. THOMAS, Philippe. Analyse du risque de crédit : *banque & marches*. 2^{ème} édition. Paris : RB Edition, 25/02/2016.
- 6- LACOUÉ. LABARTHE. Les banques en France: privatisation, restructuration, consolidation. economica, Paris.
- 7- NAAS, Abdelkrim. Le système bancaire algérien : *De la délocalisation à l'économie de marché*. Paris : éditions inas, 2003.
- 8-NEKHILI, Mehdi., KARYOTIS, Catherine. Stratégies Bancaires Internationales. Paris : Economica, 2008.
- 9- SOBREIRA, Rogério. Innovation financière et investissement : *le cas de la titrisation*. Paris : De Boeck Supérieur, 2004.

-Revue et périodiques

- 10- BOUZAR, Chabha ., AMMOUR, Benhalima . La bancarisation dans le contexte de libéralisation financière en Algérie. Revue d'économie et de socio-économie appliquée au développement, 2011, n°95.P.53-72. Disponible sur : <http://www.cread.dz/index.php/la-bancarisation-dans-le-contexte-de-liberalisation-financiere-en-algerie-article.html> (consulté le 29/05/2017).

- 11- BOUMEDIENE, Nadia. Les technologies d'information et de communication dans le marketing des services bancaires algériens[en ligne]. Revue économie & gestion, 2016, volume 10, N° 2. Disponible sur : www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/154/10/2/6882 (consulté le 25/05/2017).
- 12- GRIM, Nordine. Le système bancaire algérien se complait dans l'archaïsme [en ligne] : Algérie éco, 12 mai 2016, disponible sur : <http://www.algerie-eco.com/2016/05/12/systeme-bancaire-algerien-se-complait-larchaisme/> (consulté le 26/05/2017).
- 13- KHERCHI, Hanya. L'évolution du système bancaire algérien sous les nouvelles règles prudentielles internationales. Revue d'économie et de statistique appliquée : revue trimestrielle édité par l'ENSSEA (ex. I.N.P.S) [en ligne]. 2008, n°09. Disponible sur : <http://www.enssea.net/enssea/majalat/0903.pdf> (consulté le 02/06/2017).
- 14- NEKHILI, Mehdi. , BOUBACAR, Hamadou .Les déterminants du choix de la forme d'implantation bancaire à l'étranger. Revue des sciences de gestion, février 2007, n°224-225.
- 15- REKIBA, Salima. Le système bancaire algérien. Revue des sciences humaines, mars 2014.
- 16- RUFFINI, Pierre-Bruno. Les banques multinationales. Paris : presses de l'université de Rouen, 1983.

- Dictionnaires

- 17- BAUMANN. Dictionnaire du droit privé [en ligne]. (15/03/2006, 06/03/2017) Disponible sur : <https://www.dictionnairejuridique.com/définition/filiale.php>, (consulté le 20/01/2017 à 19h40).
- 18- JDN , Dictionnaire économique et financier [en ligne]. (06/02/2012-21/04/2017) Disponible sur : <http://www.journaldunet.com/business/pratique/dictionnaire-economique-et-financier/17243/globalisation-definition-traduction-et-synonymes.html> (consulté le 01/06/2017).
- 19- LAROUSSE.FR, Larousse [en ligne]. (21/06/2001-19/07/2017). Disponible sur : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/risque/69557> (consulté le 23/05/2017).

- Travaux universitaires (thèses et mémoires)

-Thèses

20- ARROUDJ, Halim. Réforme et modernisation du système bancaire algérien durant la période 1990-2010. Thèse de doctorat, sciences commerciales, Oran : université d'Oran 2, 2014-2015. Format PDF. Disponible sur : <http://www.univ-oran2.dz/index.php/fr/fseccsgtdfr/245-reforme-et-modernisation-du-systeme-bancaire-algerien-durant-la-periode-1990-2010> (consulté le 30/05/2017).

21- TROUDART, Jessy. Analyse et comparaison des stratégies d'internationalisation des banques[en ligne]. Thèse de doctorat. Science de gestion, Bordeaux : Université Montesquieu Bordeaux 5, 6 Décembre 2012. Format PDF. Disponible sur : <http://www.these.fr/2012BOR40046/document> (consulté le 03/02/2017 à 14h45).

- Mémoires

22- BABA HAMED, Karima. Stratégies d'internationalisation des banques dans les pays en développement : *Cas de l'Algérie*. Mémoire de magister. Economie Internationale. Oran : Université d'Oran 2, 2015-2016. Format PDF. Disponible sur : http://www.univ-oran2.dz/images/these_memoires/FSC/Magister/TMSC12/Page%20de%20garde_M%C3%A9moire%20de%20Magister_%20BABA%20HAMED%20Karima.pdf (consulté le 20/05/2017 à 13h18).

23- BEN OTHMAN, Sami. Influence des risques opérationnels sur la réalisation des objectifs stratégiques d'une banque. Mémoire de master. Gestion des Risques en Finance et en Assurance. : Université méditerranéenne de Tunis, 2009.

24- BOULENOUAR, Nassima Ouarda. Les nouveaux supports de communication TIC: *facteurs de différenciations dans l'activité bancaire [en ligne]*. Mémoire de magister. Economie et management. Oran: faculté des sciences économiques, des sciences de gestion et des sciences commerciales, 2014. Format PDF. Disponible sur : <http://theses.univ-oran1.dz/document/TH4383.pdf> (consulté le 24/05/2017).

- 25- HENICHE, Faiza. Le management dans les banques publiques algériennes : *approches et perspectives*. Mémoire de magister. Sciences commerciales. Oran : université Es-Senia , FSEGC , 2007. Format PDF. Disponible sur : <file:///C:/Users/user/Downloads/Documents/TH2664.pdf> (consulté le 26/04/2017 à 13h00).
- 26- TAHRAOUI, Mohammed. Pratiques bancaires de banques étrangères envers les PME algérienne : *cas société générale Algérie*. Mémoire de magister. Finance et économie internationale. Oran : FSEGC, 2008. Format PDF. Disponible sur : http://www.memoireonline.com/02/09/1985/m_Pratiques-bancaires-de-banques-etrangeres-envers-les-PME-Algeriennes-Cas-de-la-Societe-Generale-Alg17.html (consulté le 23/05/2017 à 9h12).
- 27- ZIBOUCHE, Taous. Les déterminants du choix de la présence des banques étrangères en Algérie : *cas BNP Paribas [en ligne]*. Mémoire de Magister, sciences économiques, Economie et Finance internationales, Tizi-Ouzou: Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou. Format PDF. Disponible sur : www.ummto.dz/IMG/pdf/Taous_ZIBOUCHE_Epouse_BOUFNAR.pdf (consulté le 08/02/2017 à 11h00).
- 28- ZOURDANI, Safia. Le financement des opérations du commerce extérieur en Algérie : cas de la BNA. Mémoire de magister. Monnaie-finance-banque, Tizi-Ouzou : université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou, FSEGC, 2012.

- Textes réglementaires

- 29- Règlement N°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit. Journal officiel, N°16, 18/04/1990, p. 450.
- 30- Règlement N°01-01 du 09 janvier 2001 portant agrément d'un établissement financier. Journal officiel, N°06, 21/01/2001, p.24.
- 31- Décision n° 17-01 du 4 Rabie Ethani 1438 correspondant au 2 janvier 2017 portant publication de la liste des banques et de la liste des établissements financiers agréés en Algérie. Journal officiel ,11/01/2017, n°02, p25-26.
- 32- Règlement N°91-10 du 14 aout 1991 portant condition d'ouverture des bureaux de représentation de banques et établissements financiers étrangers. Journal officiel, N°25, 01/04/1992, p. 450.

33- Règlement N°93-01 du 03 janvier 1993 fixant les conditions de constitution de banque et d'établissement financier et d'installation de succursale de banque et d'établissement financier étranger. Journal officiel, N°25, 01/04/1992, p. 13.

34- Règlement N°08-04 du 23 décembre 2008 relatif au capital minimum des banques et établissements financiers exerçant en Algérie. Journal officiel, N°72, 27/12/2008, p. 27.

-Sites internet

35- ACTUFINANCE, Actu finance les coulisses de la finance **[en ligne]**. (26/11/2004-28/09/2016) Disponible sur : <http://definition.actufinance.fr/bancarisation-820/> (consulté le 30/05/2017).

36- AGB ALGERIA GULF BANK. Gulf bank Algeria simplifions la banque**[en ligne]**. (02/10/2004) Disponible sur : <https://www.agb.dz/article-viewcat-1-111111-143-129-9.html> (consulté le 02/03/2017 à 17h14).

37- AL SALAM BANK ALGERIA. Al salam bank**[en ligne]**. (15/04/2006, 05/03/2017) Disponible sur : <http://www.alsalamalgerie.com/?path=catalogue.produits.famille.3> (consulté le 02/03/2017 à 17h10).

38- ANSEUR. Algérie Focus **[en ligne]**. (18/12/2008_25/03/2017). Disponible sur : <http://www.algerie-focus.com/2015/03/ces-clowns-importateurs/> (consulté le 23/06/2017).

39- ARAB BANK PLC ALGERIA. Arab bank success is a journey **[en ligne]**. Disponible sur : <http://www.arabbank.dz/fr/default.aspx> (consulté le 02/03/017 à 18h20).

40-AUDRAN, David. Culture banque **[en ligne]**. (20/10/2011-18/01/2017) Disponible sur : <http://www.culturebanque.com/banques/desintermediationdecloisonnementdereglementati-on-banque/> (consulté le 01/06/2017).

41- BANK ABC. Bank abc **[en ligne]**. (25/11/2014, 19/05/2015) Disponible sur : <https://www.bank-abc.com/EN/ABCWORLD/Africa/Algeria/Pages/default.aspx> (consulté le 02/03/2017 à 17h20).

42- BANQUE AL BARAKA. Al baraka**[en ligne]**. (08/12/1995, 05/03/2017) Disponible sur : https://www.albarakabank.com/fr/index.php?option=com_content&task=view&id=218&Itemid=28 (consulté le 02/03/2017 à 17h25).

- 43- BANQUE BNP PARIBAS AL-DJAZAIR. Bnp paribas la banque d'un monde qui change **[en ligne]**. (12/06/2011) Disponible sur : <https://www.bnpparibas.dz/nous-connaître/> (consulté le 02/03/2017 à 17h30).
- 44- BANQUE CALYON ALGÉRIE. Crédit agricole corporation & investment bank **[en ligne]**. (03/04/2003, 30/03/2017) Disponible sur : <http://www.cacib.fr/implantations/algerie.htm> (consulté le 02/03/2017 à 17h30).
- 45- BANQUE D'ALGÉRIE. Banque d'Algérie **[en ligne]**. (20/09/2007) Disponible sur : <http://www.bank-of-algeria.dz/html/legist37.htm> (consulté le 30/04/2017 à 20h53).
- 46- BANQUE D'Algérie, bank of algérie **[en ligne]**. (26/10/2009-19/05/2017) Disponible sur : http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapport_ba/chap_05_06.pdf (consulté le 26/05/2017).
- 47- BANQUE HBTF ALGERIA. Housing bank **[en ligne]**. (22/06/2005, 21/06/2016) Disponible sur : <http://www.housingbankdz.com/index.php/fr/presentation/nous-connaître> (consulté le 02/03/2017 à 18h10).
- 48- BANQUE D'Algérie, bank of algérie **[en ligne]**. (26/10/2009-19/05/2017) Disponible sur : http://www.bank-of-algeria.dz/pdf/rapportba_2015/chapitre6_2015.pdf (consulté le 26/05/2017).
- 49- BANQUE HSBC ALGÉRIE. Hsbc **[en ligne]**. (29/01/1999, 30/01/2017) Disponible sur : <http://www.about.algeria.hsbc.com/fr-fr/hsbc-in-algeria> (consulté le 02/03/2017 à 17h43).
- 50- BANQUE NATIONALE D'ALGERIE. Banque nationale d'Algérie **[en ligne]**. (06/12/2004) Disponible sur : <http://www.bna.dz/index.php/fr/a-propos-de-la-bna/presentation-de-la-bna.html> (consulté le 26/04/2017 à 13h41).
- 51- BANQUE NATIXIS ALGÉRIE. Natexis Algérie **[en ligne]**. (17/09/2007) Disponible sur : http://www.natixis.dz.php?option=com_content&view=article&id=87&Itemid=512&lang=fr (consulté le 02/03/2017 à 17h50).
- 52- BANQUE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALGÉRIE. Société générale Algérie **[en ligne]**. (08/11/2008) Disponible sur : http://www.societegenerale.dz/nous_connaître.html (consulté le 02/03/2017 à 17h55).
- 53- BARCLAYS BANK. Qui somme nous? **[En ligne]**. (29/03/2001) Disponible sur : <https://www.barclays.fr/le-groupe-barclays-@:1733/3585-article.html> (consulté le 20/01/2017 à 19h00).
- 54- BERNET-ROLLAND, Hugues. Banque- Info.com- tout savoir sur la banque et ses services **[en ligne]**. (29/06/1999, 31/03/2017) Disponible sur : www.banque-info.com/lexique/b/banque-d-investissement, (consulté le 20/01/2017 à 19h45).

- 55- BNP Paribas. BNP Paribas La banque d'un monde qui change **[en ligne]**. (18/03/2016, 17/03/2017) disponible sur : <https://Group.bnpparibas/decouvrez-le-groupe/activites>, (consulté le 20/01/2017 à 18h40).
- 56- CCM BENCHMARK GROUP. Jdn **[en ligne]**. (27/11/1998-13/11/2016). Disponible sur : <http://www.journaldunet.com/business/pratique/dictionnaireeconomiqueetfinancier/17200/operations-de-banque-definition-traduction.html> (consulté le 24/05/2017).
- 57- CITIBANK N.A ALGÉRIA. Citi **[en ligne]**. (06/04/1998, 21/10/2015) Disponible sur : <http://www.citigroup.com/citi/about/countrypresence/algeria.html> (consulté le 02/03/2017 à 17h34).
- 58- ELDJAZAIRCOM, El-djazair.com **[en ligne]**. (31/01/2009- 19/07/2017). Disponible sur : http://www.eldjazaircom.dz/index.php?id_rubrique=267&id_article=1633 (consulté le 23/06/2017).
- 59- FIMARKETS. Fimarkets **[en ligne]**. (09/05/2005-18/03/2017). Disponible sur : http://www.fimarkets.com/pages/risque_marche.php (Consulté le 23/05/2017).
- 60- FLOER, Julien. Richesse et finance **[en ligne]**. (17/04/2015- 27/03/2017). Disponible sur : <http://www.richesse-et-finance.com/les-differents-types-de-risques-en-finance/> (Consulté le 23/05/2017).
- 61- FRANSBANK AL-DJAZAIR. Fransbank el djazair spa **[en ligne]**. (13/02/2006) Disponible sur : http://www.fransbank.dz/index.php?option=com_content&view=article&id=2&Itemid=110 (consulté le 02/03/2017 à 17h40).
- 62- FULL TECHNOLOGIE SOLUTIONS. Le portail du Secteur Bancaire Algérien **[en ligne]**. (Le 30/04/2014, 02/05/2016) Disponible sur : <https://www.algeriabanks.com/index.php/la-reglementation-bancaire/creation-de-banques-etablissemens-financiers> (consulté le 23/04/2017 à 14h26).
- 63- GLOBAL DOMAIN PRIVACY. Algérie Eco **[en ligne]**. (14/09/2015-08/04/2017) Disponible sur : <http://www.algerie-eco.com/2016/05/12/systeme-bancaire-algerien-se-complait-larchaisme/> (consulté le 26/05/2017).
- 64- GOOGLE INC. Finance banque assurance **[en ligne]**. (31/07/2000-29/06/2016) Disponiblesur : <https://financebanque.blogspot.com/2010/05/definitiondelabanquemultinationale.html> (consulté le 01/06/2017).

- 65- GOOGLE INC, Google **[en ligne]**. (24/01/2001-23/12/2016). Disponible sur : https://www.google.dz/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=5&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwinjM_6hPUAhUHxxQKHZlzcC4QFghAMAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.letudiant.fr%2Fboiteadocs%2Ftelecharger%2Flesfirmesmultinationales2616&usg=AFQjCNFh35VxEgfm4A2jrdGO8BBqGwNeg (consulté le 20/02/2017 à 14h52).
- 66- GRIM, Nordine. Le système bancaire algérien se complait dans l'archaïsme **[en ligne]** : Algérie éco, 12 mai 2016, disponible sur : <http://www.algerie-eco.com/2016/05/12/systeme-bancaire-algerien-se-complait-larchaisme/> (consulté le 26/05/2017).
- 67- INSTITU NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES. Insee **[en ligne]**. (2012) Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1182> (24/05/2017).
- 68- JEULIN ARNAUD. Mataf.net **[en ligne]**. (07/08/2002-09/01/2017). Disponible sur : <https://www.mataf.net/fr/edu/glossaire/risque-de-taux-d-interet> (consulté le 22/05/2017).
- 69- NIZAR, Fassi. Rachatducrédit **[en ligne]** .(04/07/2007, 09/11/2016) Disponible sur : <https://www.rachatducredit.com/définition-succursale-bancaire-une-banque-585865.html>, (consulté le 23/01/2017 à 15h21).
- 70- PILLOU, Jean-François. Linternaute**[en ligne]**. (18/11/1999-13/11/2016).Disponible sur : <http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/savoir-faire/> (Consulté le 23/05/2017).
- 71- PILLOU, Jean-François. Linternaute **[en ligne]**. (18/11/1999-13/11/2016). Disponible sur : <http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/services-bancaires-de-base/> (consulté le 30/05/2017).
- 72- REGISTRATION PRIVATE. Le matin d'Algérie **[en ligne]**. (15/09/2007- 15/09/2016) Disponible sur : <http://www.lematindz.net/news/139-parlons-en-quapportent-les-banques-etrangeres-a-lalgerie-1ere-pa.html> (consulté le 23/06/2017).
- 73- RUFFINI, Pierre-Bruno. Les banques multinationales. Paris : presses de l'université de Rouen, 1983, p.15-84.
- 74- SAEED HOST, Saeed blog **[en ligne]**. (27/05/2008-18/02/2017) Disponible sur : <http://www.blog.saeed.com/2011/01/plan-marketing-marketing-bancaire/> (consulté le 26/05/2017).
- 75- SOCIETE GENERALE. Notre histoire **[en ligne]**. (04/06/2000 ,31/052016) Disponible sur : <https://www.societegenerale.com /fr/connaitre-notre-entreprise/identite/histoire> (consulté le 21/01/2017 à 14h00).

76- TRUST BANK ALGERIA. Trust banque Algeria[**en ligne**]. (10/11/2010) Disponible sur : <http://www.trust-bank-algeria.com/pr%C3%A9sentation> (consulté le 02/03/2017 à 18h00).

76- Y LOUNIS, Khadidja. Algérie 360° [**en ligne**]. (26/11/2008, 24/11/2016) Disponible sur : www.algerie360.com/algerie/26-banques-et-etablissements-financiers-agrees-cetelem-a-maintenu-ses-activites-en-algerie/ (consulté le 02/03/2017 à 17h00).

77- ZEIDANE, Karim. Alger veut séduire les banques étrangères en révisant la loi « 51%vs.49% ».In : Le 360 Média digital marocain [**en ligne**]. (14/09/2016 – 15/09/2016) Disponible sur : <http://afrique.le360.ma/algerie/economie/2016/09/14/5622-alger-veut-seduire-les-banques-etrangeres-enrevisant-la-loi-51-vs-49-5622> (consulté le 28/06/2017).

Table des matières

Remerciements	
Dédicaces	
Résumé	
Listes des tableaux et figures	
Liste des abréviations	
Sommaire	11
Introduction générale	12-16
Chapitre I: Présentation des banques multinationales et les différentes stratégies de leur implantation	17-37
Introduction	18
Section I: Présentation des banques multinationales	19
§1. Définition de la banque multinationale	19
§2. Présentation de trois banques multinationales	19
A. BNP Paribas	19
a. Retail Banking and services	20
1. Activités domestiques	20
2. Activités à l'internationale	20
b. Corporate and institunal banking	21
B. Société générale	21
C. Barclays Bank	21
§3. Les activités des banques multinationales	21
A. La banque de détail	22
a. Le marché des particuliers	22
b. Les marchés des professionnels et des associations de proximité	22
c. Le marché de PME	22
B. La banque d'investissement	23
a. Banque d'affaires	24
b. La banque financière	24
C. La gestion d'actif	24
Section II : Les déterminants de l'internationalisation des banques	25

§1. Les déterminants endogènes	25
A. La réalisation du profit	25
B. Le suivi de la clientèle existante et la recherche d'une nouvelle clientèle	26
C. Motivations managériales	26
D. L'accès au capital et la liquidité	27
§2. Les déterminants exogènes	28
A. La réglementation	28
B. Les innovations financières et le progrès technologique	28
C. Le risque pays	29
Section III : Les stratégies d'implantation des banques multinationales	29
§1. Procéder à des acquisitions ou fusions transfrontalières	30
A. La fusion	30
B. L'acquisition d'actifs	30
C. L'acquisition par achat d'actions	30
D. Acquisition par échange d'action	31
§2. Les formes d'implantation physiques	31
A. Les formes d'implantation autonomes	32
a. La banque affiliée	32
b. La filiale	32
B. Les formes d'implantation dépendantes	33
a. La succursale	33
b. Le bureau de représentation	34
§3. La réalisation des partenariats et alliances avec l'étranger	35
Conclusion	37
Chapitre II : L'évolution du système bancaire algérien (1962-2003)	38-63
Introduction	39
Section I: Historique du système bancaire algérien	39
§1. Période 1962-1966	39
A. La fonction de banque des banques	40
B. La fonction de banque de l'Etat	40

C.	La banque centrale agent financier de l'Etat	40
D.	L'assistance dans les relations financières extérieures	40
E.	La fonction de banque des changes	41
§2.	Période 1966-1970	41
A.	La banque nationale d'Algérie	41
B.	Le crédit populaire d'Algérie	42
C.	La banque extérieure d'Algérie	42
§3.	Période 1970-1982	42
§4.	Période 1982-1990	42
A.	La banque de l'agriculture et développement rural	42
B.	La Banque du développement local	43
§5.	Période 1990-2003	43
A.	Le conseil de la monnaie et du crédit	44
B.	La commission bancaire	44
C.	La centrale des risques bancaires	44
Section II:	Les conditions d'installation des banques multinationales sur le système bancaire algérien	47
§1.	Autorisations et agréments	47
A.	La demande d'autorisation de construction	48
B.	La demande d'habilitation des dirigeants	48
C.	La demande d'agrément	50
§2.	Le capital minimum exigé	52
§3.	Conditions d'implantation du réseau	52
§4.	L'immatriculation pour les opérations de commerce extérieur et /ou de change manuel	54
Section III :	présentation des banques multinationales implantées en Algérie	54
§1.	Al Salam Bank Algeria	55
§2.	AGB Algeria Gulf Bank	56
§3.	Arab Banking corporation "ABC" Algérie	56
§4.	Banque Al Baraka (finance islamique) Algérie	57
§5.	BNP Paribas Al-Djazair	58

§6. Calyon Algérie ex crédit Agricole CIB Algérie SPA	58
§7. Citibank N.A Algérie	59
§8. Fransabank Al-Djazair	59
§9. HSBC Algérie	60
§10. Natixis Banque Algérie	61
§11. Société générale Algérie	61
§12. Trust Bank Algérie	62
§13. HBTF Algeria (The Housing Bank for Trade and Finance)	62
§14. Arab Bank PLC Algeria	62
Conclusion	63
Chapitre III : Impact de l'implantation des banques multinationales sur le système bancaire algérien (1990-2015)	64-91
Introduction	65
Section I : Impacte de l'implantation des banques multinationales sur l'environnement concurrentiel en Algérie	66
§1. Le savoir faire	66
A. La gestion du risque	67
a. Les risques financiers	67
1. Risque de liquidité	67
2. Risque de crédit	67
3. Risque de taux d'intérêt	68
4. Risque de change	68
5. Risque de marché	68
b. Les Risque non-financiers	68
1. Risque opérationnel	68
2. Risque réglementaires et légaux	69
B. L'innovation financière	69
a. Innovation de produits	69
b. Innovation de processus	69
c. Les technologies d'information et de communication dans le secteur bancaire	70
§2. Le savoir communiquer	73
§3. Le savoir être	73

Section II : Impacte de l'implantation des banques multinationales	74
sur le marché des ressources et sur le marché du crédit en Algérie	
§1. L'impacte des l'implantation des banques multinationales sur	75
le marché des ressources	
§2. L'impacte des l'implantation des banques multinationales sur	79
le marché des crédits	
Section III : Impacte de l'implantation des banques multinationales sur	84
les services bancaire et la bancarisation	
§1. L'impacte de l'implantation des BMN sur les services bancaire	85
A. Les services purs	85
B. Les services mixtes	85
C. Les services liés au crédits-ressources	85
§2. L'impacte de l'implantation des BMN sur la bancarisation en Algérie	86
Section IV : Impact de l'implantation des banques multinationales sur le	88
Financement de l'économie algérienne	
Conclusion	90
Conclusion générale	92-95
Bibliographie	96
Table des matières	105